



Contrat de Quartier Durable

Compas

Dossier de base - révision
PROGRAMME

JUIN 2015



BUREAU
URBANISME

lpé
collectif

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



Contrat de quartier durable
Duurzaam wijkcontract

E.R / V.U.: Jean Verhulst : Place du Conseil 1 Raadsplein - 1070 Anderlecht

Colophon

Association momentanée
BUUR- Collectif ipé

BUREAU
URBANISME

Sluisstraat 79 / 03.02
BE - 3000 Leuven
T +32 (0) 16 89 85 50
F +32 (0) 16 89 85 49
E buur@buur.be
www.buur.be

Jens Aerts | Laura Vescina | Dagnachew Getachew
Aseffa | Julliete Dujardin

ipé
collectif

Place du Samedi 13
1000 Bruxelles
E info@ipecollectif.be
www.ipecollectif.be

Sophie Dawance | Sophie Ghyselen | Amélia
Ribeiro

Traduction Français - Néerlandais

Kathleen Kempeneers
kathleen.kempeneers@telenet.be

Graphisme: Sébastien Sanfilippo (conception)
BUUR (mise en page)

Contrat de Quartier Durable

Compas

Dossier de base - révision
PROGRAMME

JUIN 2015



BUREAU
URBANISME

lpé
collectif



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST



E.R / V.U.: Jean Verhulst : Place du Conseil 1 Raadsplein - 1070 Anderlecht

Introduction

Le programme de base du contrat de quartier durable Compas est composé de deux parties : le diagnostic et le programme d'opérations. Le présent volume est consacré à la présentation des différentes opérations qui tendent de répondre aux besoins identifiés pour le quartier telles que révisées en décembre 2014.

Ce programme s'organise en 8 chapitres :

- pôle Liverpool-Chimiste ;
- axe Ropsy-Chaudron ;
- pôle Lemmens ;
- logement solidaire ;
- propreté du quartier ;
- emploi ;
- projets socioculturels ;
- animation du quartier et participation citoyenne.

Les trois premiers chapitres sont des pôles géographiques, choisis pour leur importance structurelle et le potentiel d'action concrète qu'ils recèlent. Les cinq autres chapitres regroupent des opérations qui correspondent à des axes d'action que le diagnostic a identifié comme prioritaires pour le développement du quartier.

La concentration des interventions en un nombre réduit de lieux évitera le saupoudrage souvent dénoncé à propos des précédents contrats de quartier sur le périmètre et permettra de renforcer la visibilité et l'impact du contrat de quartier durable Compas. Pour chacun des pôles sont proposés aussi bien des projets de rénovation physique du quartier (construction et rénovation) que des opérations visant son développement social et économique.

Les trois pôles sont bien répartis sur le périmètre et inscrivent les projets dans une double dynamique spatiale :

- ils valorisent et renforcent une direction nord-sud qui met le quartier en lien avec la zone très porteuse du canal et les développements prévus sur l'autre rive mais aussi avec le centre d'Anderlecht et le secteur de la gare du Midi ;
- ils s'ancrent sur l'ancien tracé est-ouest de la Sennette, fil conducteur des actions du Plan-guide et permettent donc d'amorcer la reconversion progressive du quartier post-industriel qu'envisage la Région avec ce plan toute en essayant de répondre au mieux au besoin de la population locale.

Afin de répondre à l'Ordonnance, le programme prévoit comme projet-pilote le Pôle d'équipements Liverpool-Chimiste. Ce projet élargit et valorise l'offre en équipements de proximité et amorce l'aménagement d'un tronçon du parc linéaire de la Sennette. Il entame ainsi un processus de dédensification et d'amélioration de la qualité environnementale dans le quartier.

Les objectifs du développement durable, que ce soit au niveau environnemental, social ou économique, constituent une préoccupation transversale à l'ensemble des opérations. Toutes les nouvelles constructions et rénovations des bâtiments intégreront des techniques innovantes en terme de gestion de l'énergie et de l'eau ou encore dans le choix de matériaux sains et respectueux des ressources naturelles. Le processus d'élaboration du programme de base a permis d'identifier et d'intégrer à la dynamique du contrat de quartier les projets portés par des acteurs extérieurs à la commune mais ayant un impact sur la dynamique locale. Ces projets sont présentés en tant qu'opérations associées. Il s'agit de trois projets portés par Citydev ainsi que la réalisation de cinq tronçons du parc de la Sennette qui traversera le quartier, portés par Bruxelles-Environnement.

Du point de vue urbanistique, le projet du parc linéaire de la Sennette est le fil conducteur du programme du contrat de quartier durable Compas.

La révision

La Commune d'Anderlecht a sollicité l'équipe d'auteurs de projet du dossier de base pour une révision concernant les opérations physiques du programme en décembre 2014. Les négociations avec les différents acteurs du projet ont en effet mis en évidence la nécessité de revoir le montage de certaines opérations pour garantir leur aboutissement dans les délais imposés par l'Ordonnance. Par ailleurs, certaines opérations prévues dans le programme initial ont été ou seront menées par d'autres acteurs privés ou publics en dehors du contrat de quartier durable et doivent donc être remplacées.

La révision des projets immatériels a eu lieu au printemps de 2015. Cette révision a également permis au bureau d'études et à la Commune de détailler encore certaines opérations physiques, notamment la programmation du projet pilote, et ce en concertation avec les services communaux concernés.

Le pôle Liverpool-Chimiste

La révision du programme de base concerne principalement le projet-pilote et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, la propriété du bâtiment industriel de l'ancienne tannerie Thompson sise rue du Chimiste n° 28-32 qui devait accueillir la Maison de la Cohésion sociale est morcelée ce qui rend la maîtrise foncière difficile à court terme. Ensuite, Citydev ne peut développer du logement acquisitif sur un terrain acheté avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier) comme le prévoyait le dossier de base initial. Beliris souhaite en outre mener une opération autonome afin de ne pas être soumis aux délais serrés du contrat du quartier.

Ainsi, Beliris subsidiera la Commune pour qu'elle achète le site de l'imprimerie Desmedt (budget hors contrat de quartier) et aménagera la partie nord-ouest du site. La commune sera responsable de l'aménagement de la partie sud-est du site. Même si le site est scindé en deux en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, sa programmation est conçue comme un ensemble. Le site de l'imprimerie sera réaffecté en pôle d'activités socio-culturelles.

L'acquisition de la parcelle de la rue du Chimiste n° 28-32 n'étant pas sûre, l'implantation des logements acquisitifs à réaliser par Citydev en tant que projet associé reste à définir. Néanmoins, ce projet de logement devra se situer dans le quartier de Cureghem.

Palette de logements solidaires

L'opération rue de Liverpool n° 114 doit également être remplacée dans la mesure où le bâtiment a changé de propriétaire entre les phases de programmation et de mise en oeuvre. Le nouveau propriétaire envisage d'effectuer lui-même des travaux de rénovation et ne souhaite dès lors pas vendre. Par contre, le coût d'acquisition du bâtiment sis rue Abbé Cuylits, n°44 devra être revu à la hausse : le propriétaire en exige en effet plus que ce qui avait estimé en phase de programmation.

Le projet de la toiture verte solidaire sur le toit du bâtiment 1-21 Place Lemmens a dû être abandonné en raison de son infaisabilité technique. Afin de pouvoir continuer la dynamique solidaire lancée par les habitants de ce projet, un local communautaire sera aménagé dans une autre propriété communale dont la gestion sera assurée par l'ULAC dans la rue Haberman.

Parallèlement à ces modifications, le phasage de l'ensemble des projets physiques a été adapté pour tenir compte de l'avancement réel des opérations.

Projets immatériels

Une diminution de l'ensemble des budgets des projets immatériels menés par la commune a permis de dégager les moyens pour engager un architecte. Cette personne sera responsable du suivi des différents projets immobiliers du contrat de quartier.

Parc de la Sennette: un fil conducteur

Un projet régional de parc sur le tracé de la Sennette

Comme expliqué dans le diagnostic, la Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette qui traverse le quartier Compas. Ce parc reliera la porte de Ninove aux abattoirs. L'ambition régionale est confirmée dans le Plan-guide. Ce projet est envisagé depuis de nombreuses années – il a d'ailleurs été proposé dans le cadre des contrats de quartier Chimiste et Rosée – mais sa réalisation a été freinée par la complexité de la réalité foncière. Aujourd'hui, plusieurs opportunités foncières permettent d'amorcer la concrétisation de ce projet dans le cadre du contrat de quartier.

Le parc linéaire répond en effet parfaitement aux besoins du quartier dans la mesure où :

- il offrira un espace vert aux habitants de ce quartier densément peuplé dans lequel peu de logements bénéficient d'un jardin ;
- il favorisera la biodiversité et permettra la perméabilisation du sol dans un quartier très minéral ;
- il désenclavera le quartier en créant une liaison paysagère accessible aux modes doux qui mettra en lien les différents sous-quartiers et les équipements mais qui connectera aussi Cureghem avec le Pentagone et le reste d'Anderlecht ;
- il apportera une certaine porosité aux grands îlots postindustriels et coupera l'effet « couloir » des rues qui les bordent.

Il semble donc opportun d'envisager la réalisation d'un ou plusieurs tronçon(s) du parc de la Sennette dans le cadre du contrat de quartier durable.

De nombreux projets privés et publics : un quartier en transformation

Par ailleurs, la reconversion progressive du tissu postindustriel va induire d'importants changements dans les années à venir. Plusieurs projets privés ou publics de grande envergure, dans ou à proximité du périmètre, vont en effet inévitablement transformer, à moyen terme, le visage de quartier. Cette évolution est souhaitable dans la mesure où une certaine mixité sociale sera bénéfique mais elle comporte aussi et surtout le risque de voir la population locale peu à peu exclue par une hausse non contrôlée des valeurs foncières. De plus, comme précisé dans le diagnostic, au-delà des questions économiques, l'arrivée massive et soudaine de logements et d'activités sans liens avec le quartier risque de générer des confrontations, des frustrations et de renforcer le repli.

Le contrat de quartier Compas : un projet au bénéfice du quartier

Dans le cadre du contrat de quartier durable Compas, il semble donc opportun d'amorcer le projet de parc de la Sennette en y greffant des projets répondant aux besoins de la population locale. Ainsi, le programme de base propose la réalisation d'un ensemble d'équipements et de logements le long du futur parc. Ceux-ci donneront un visage au nouvel espace vert et garantiront ainsi un certain contrôle social et une animation de celui-ci. Les nouveaux bâtiments préserveront également une certaine transparence afin que l'espace vert qui traverse l'îlot soit perceptible et accessible depuis les différentes rues qui le bordent.

Il faut enfin noter que plusieurs projets privés et publics envisagés actuellement sont présentés dans le programme de base en tant que projets associés et font l'objet, dans ce cadre, de recommandations visant à les inscrire dans les mêmes objectifs que les projets programmés dans le contrat de quartier Compas.

Projets matériels CQD



A PÔLE LIVERPOOL-CHIMISTE : PROJET PILOTE

Réaffectation de l'imprimerie en équipement communal:

- A1 Aménagement d'un équipement communal (partie nord-ouest)
- A2 Aménagement d'un équipement communal (partie sud-est)
- A3 Aménagement du tronçon C du parc de la Sennette (projet associé)

B AXE ROPSY CHAUDRON

B1a Étude pour l'aménagement de l'espace public entre Clemenceau et Delacroix

- B1b Acquisition de l'immeuble Ruhl (réserve)
- B1c Aménagement du tronçon A (réserve)
- B1d Aménagement du tronçon B (réserve)
- B1e Aménagement du tronçon C (réserve)
- B1f Aménagement temporaire (réserve)

C PÔLE LEMMENS

- C1 Acquisition d'un immeuble et création d'un équipement ou service
- C2 Création d'une crèche communale
- C3 Création d'une crèche communale et de logements (réserve)

D LOGEMENT SOLIDAIRE

- D2 Acquisition d'un immeuble et vente à un promoteur social (rue Abbé Cuyllits 44)
- D3 Acquisition d'un immeuble et création de logements solidaires (rue du Chimiste 54) (réserve)
- D4 Acquisition d'un immeuble et création de logements solidaires (rue de la Clinique 28A 28B) (réserve)
- D5 Aménagement d'un local communautaire

F PROJETS ASSOCIES

- F1 Parc de la Sennette – tronçon A
- F2 Parc de la Sennette – tronçon B
- F3 Parc de la Sennette – tronçon D
- F4 Parc de la Sennette – tronçon E
- F5 Construction de logements et équipements ou activités économiques
- F6 Rénovation de logements et équipements ou activités économiques
- F7 Construction de logements et équipements ou activités économiques



A. Pôle Liverpool-Chimiste

L'îlot entouré par les rues de Liverpool, du Chimiste, des Mégissiers et Heyvaert offre différentes opportunités foncières permettant de programmer, dans le cadre du contrat de quartier Compas, l'aménagement d'un tronçon du parc de la Sennette (projet associé) et d'un ensemble de projets de logements et d'équipements tournés vers celui-ci (projets contrat de quartier et associés). Il accueillera notamment de nouveaux équipements communaux remplaçant ceux situés actuellement dans le Curo Hall qui retrouvera une fonction scolaire.

L'aménagement de cet îlot est particulièrement stratégique dans la mesure où :

- il se situe à l'articulation entre le quartier postindustriel centré sur la rue Heyvaert et le quartier résidentiel articulé autour de la place Lemmens ;
- il permet de renforcer le pôle d'équipements qui se concentrent déjà dans cette partie du quartier (Euclides ; pôle Chimiste avec la salle de sport, la salle polyvalente et l'accueil extrascolaire de KIK en intérieur d'îlot,...) ;
- il apporte lumière et verdure dans un grand îlot postindustriel et dans les rues adjacentes.

Un projet-pilote

Le pôle Liverpool – Chimiste rencontre bien les objectifs du développement durable. Sur le plan de la cohésion sociale, l'espace vert ainsi que les équipements diversifiés et les logements prévus sur le site assurent une mixité des usages et des publics. Ils favorisent la rencontre et la convivialité.

Du point de vue technique, toutes les opérations immobilières du CQD répondront aux critères de haute performance énergétique : standard passif pour les constructions neuves et standard « très basse énergie » en rénovation.

Afin d'optimiser ces critères, il est encore recommandé :

- pour les nouveaux bâtiments, une architecture proposant des plans flexibles et modulables et permettant ainsi une éventuelle reconversion des espaces ;
- le choix de matériaux de dimensions standardisées et/ou pré-fabriqués ; aussi, l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement et d'un éco-bilan de matériaux (type NIBE) ;
- des projets d'architecture et une planification des travaux qui considèrent la possibilité de réutiliser des matériaux de démolition (non pollués) sur place ;
- une gestion des chantiers soucieuse de réduire des incidences environnementales causées par les flux de matériaux entrant et sortant ;
- un système de collecte des eaux pluviales qui permettra son utilisation pour l'entretien, l'arrosage et l'usage sanitaire dans les bâtiments et espaces publics.
- dans la mesure du possible, une conception bioclimatique facilitant une bonne orientation, ventilation et illumination naturelle pour les bâtiments et espaces publics.

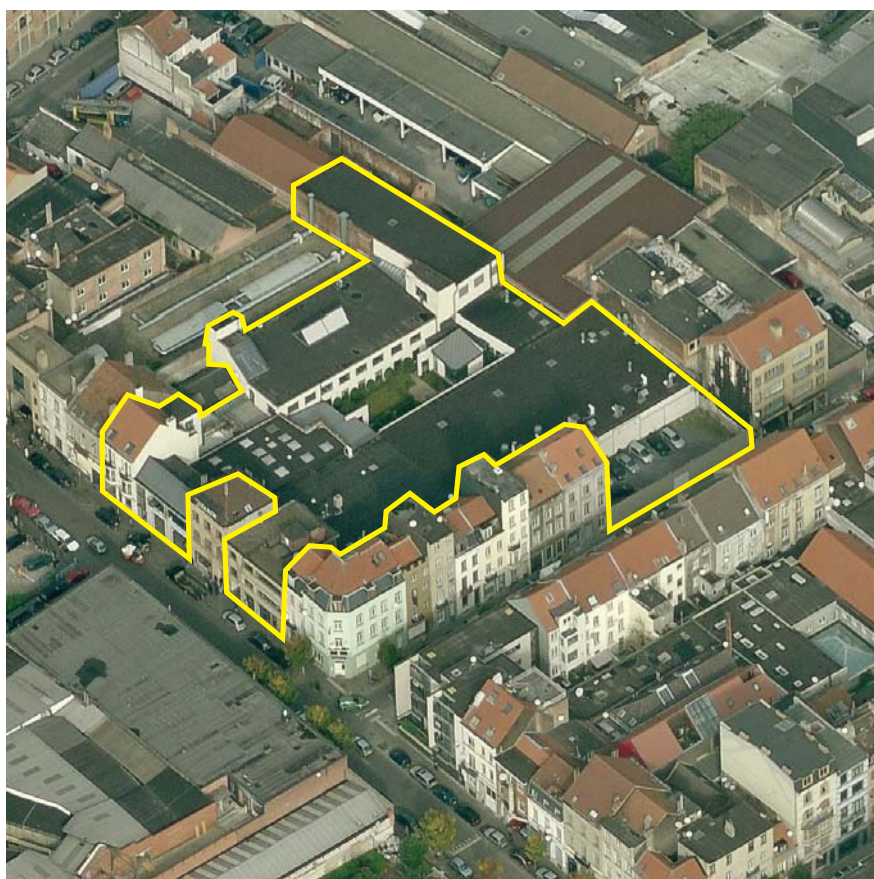
Le projet pilote doit contribuer au développement de la mobilité douce dans le quartier. Le stationnement de voitures sur place sera découragé et des parkings-vélo abrités, sécurisés et facilement accessibles seront prévus aussi bien dans les bâtiments qu'au niveau des espaces publics.

Ce projet permettra d'une part la dé-densification de l'intérieur de l'îlot et, d'autre part, la maximalisation de la surface d'espaces verts : au moins 50 % des surfaces extérieures seront perméables et les toitures plates seront verdurisées. Le projet paysager du parc de la Sennette favorisera la biodiversité à travers le choix des espèces et leur répartition sur le site.

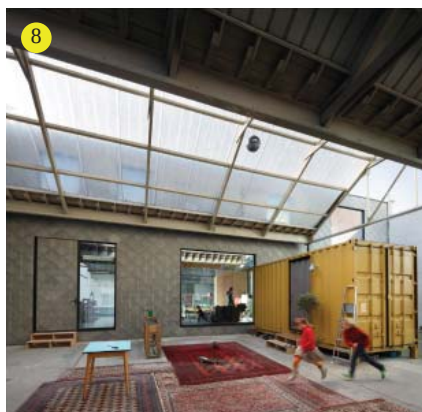
Au delà de ces aspects fonctionnels, le parc de la Sennette pourra apporter au quartier une plus-value symbolique et sociale en tant qu'espace naturel accessible

à tous et capable d'accueillir des usagers représentatifs de ses habitants. Ainsi il est fortement recommandé que habitants et usagers du quartier soient impliqués dans les choix relatifs aux différentes phases de développement du projet.

Enfin, il faut noter que l'important ensemble immobilier qui fait l'objet d'un projet dans le présent programme (l'ancienne imprimerie De Smedt – Rue de Liverpool 66-70) sera acquis avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier.)



A 1-2. Réaffectation de l'imprimerie en équipement



DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose la réaffectation d'une ancienne imprimerie, aujourd'hui désaffectée, située rue de Liverpool aux n°66-70, en équipement socio-culturel. L'ensemble du site sera transformé en un pôle d'activités socio-culturelles qui abritera différents services communaux et associations, qui sont aujourd'hui implantés dans le Curo-Hall, Rue Ropsy Chaudron et Chaussée de Mons. En effet, la pénurie d'infrastructures scolaires à laquelle est confrontée Anderlecht – comme toute la Région de Bruxelles-Capitale – a amené la Commune à envisager la reconversion du Curo-Hall en école, conformément à sa fonction d'origine. Le contrat de quartier est l'occasion de créer un nouveau pôle d'équipements socio-culturels avec des locaux mieux adaptés aux différentes fonctions et une mutualisation des locaux partagés entre les différents organismes.



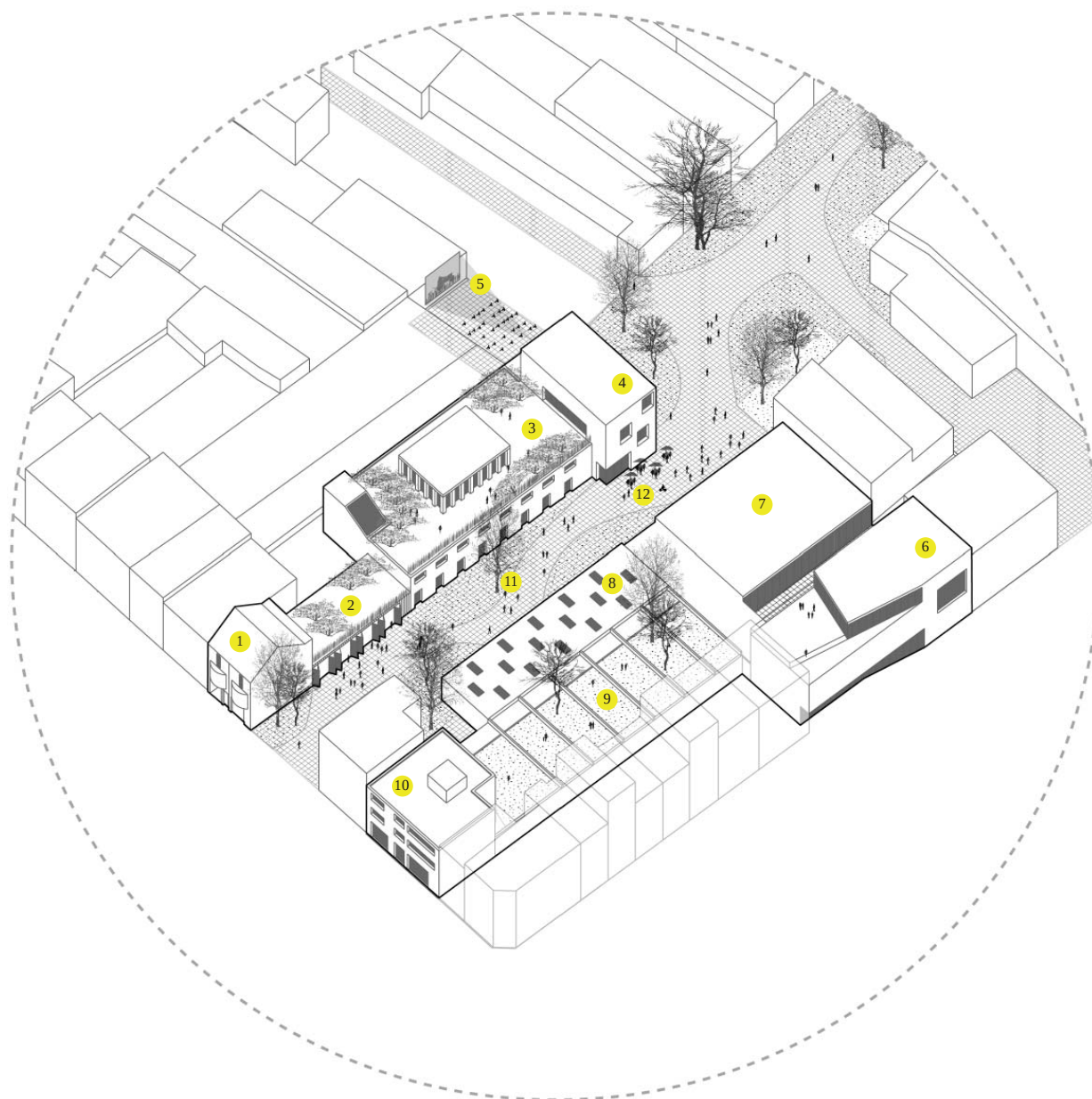
Bien qu'il s'agisse d'un équipement à envisager comme un tout, le site sera scindée en deux afin que les deux porteurs de projet, Beliris et la Commune, puissent mener leur opération de manière autonome. La partie nord-ouest sera développée par Beliris (A1) et la partie sud-est sera développée par la Commune (A2). Dans ce contexte, il est indispensable que les deux maîtres d'ouvrage se concertent sur le montage des marchés ainsi que l'architecture du projet afin que l'ensemble forme une unité cohérente. À ce titre, pour ne pas compromettre le bon fonctionnement de ce pôle d'activités, il est important que les deux bâtiments soient livrés de façon concomitante.



Ces bâtiments longent le tracé de la Sennette, où un parc linéaire sera aménagé. Cette situation permet d'ouvrir les bâtiments vers le parc afin d'y prendre des vues et de la lumière. En retour, les fonctions abritées par le centre sont de nature à animer l'espace public et à y garantir un certain contrôle social. L'entrée principale du pôle d'activités se fera par la rue Liverpool, via le parc. Une seconde entrée sera également prévue rue du Chimiste. Cette implantation permet de renforcer les liens avec les autres équipements communaux situés dans l'îlot voisin (notamment la salle de sport).



communal



- | | |
|---|--|
| 1 Logement(s) | 7 Grande salle polyvalente |
| 2 Hall d'accueil | 8 Ateliers (soudure, sculpture, menuiserie...) |
| 3 Bureaux, salles de cours et jardin de toiture | 9 Jardins |
| 4 Cafétéria et studios (musique, cinéma...) | 10 Bureaux et logement(s) |
| 5 Espace extérieur pour activités en plein air | 11 parc |
| 6 Hall d'expo et ateliers (couture, peinture, bricolage...) | 12 Terrasse cafétéria |

A 1. Aménagement d'un équipement communal

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n° 66 et 66A

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150M32; 150L31 et 140V20 (partie)

Situation existante : logement, bureaux, entrepôts et cour-jardin (le site n'est plus exploité depuis 2012)

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol: 1862 m²

Emprise au sol du bâti : 1615 m²

Superficie plancher : 3035 m² (garage sous-sol inclus)

Gabarit existant : variable

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier);
- le maintien du garage souterrain et de son entrée ;
- la rénovation du bâtiment à rue en une ou deux unités de logement, dont la conciergerie ;
- la rénovation légère et l'aménagement approprié du bâtiment central en bureaux, salles de cours et cuisine didactique en lien avec la cafétéria située dans le bâtiment arrière.
- la démolition de l'ancien hall de stockage du papier et la construction d'un nouveau volume qui hébergera une cafétéria au rez-de-chaussée et des studios pouvant accueillir différentes formes d'arts du spectacle (musique, danse, théâtre, cinéma) ainsi que la captation de son et d'image ;
- l'aménagement en espace public des parties dégagées de constructions autour du nouveau volume afin d'offrir une terrasse à la cafétéria ;
- l'aménagement du parc.

Il est à noter que le bâtiment à rue et le bâtiment central sont en bon état du fait d'une rénovation récente. Le logement côté rue et les locaux dans la partie centrale pourraient donc être occupés relativement vite. La partie centrale nécessitera cependant quelques interventions plus lourdes en vue de créer une façade accueillante donnant sur le parc et d'améliorer l'éclairage naturel des locaux.

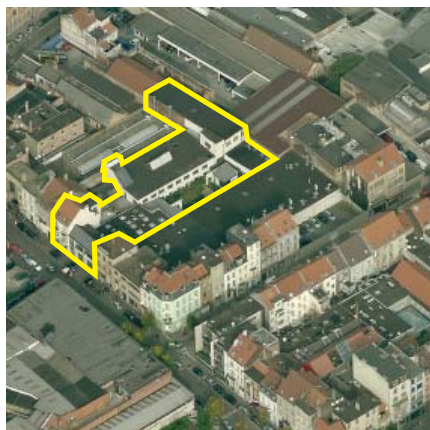
OBJECTIFS

Ce projet permet de :

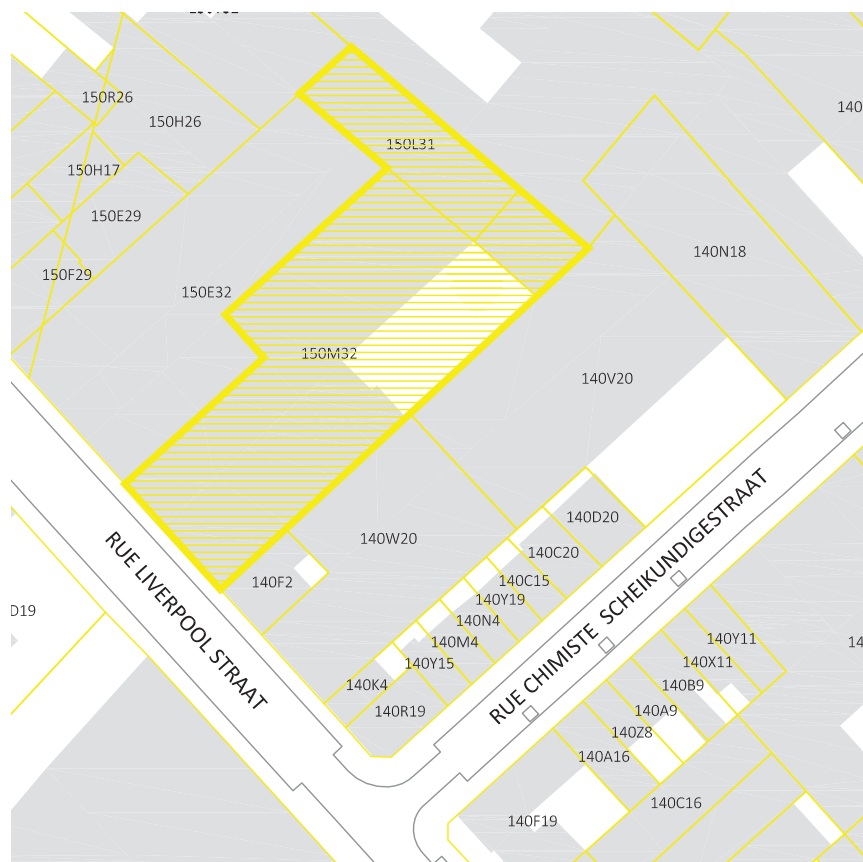
- créer un ou deux logements de qualité ;
- offrir aux associations d'Anderlecht des locaux adaptés à des activités diversifiées ;
- proposer des activités centrées sur l'emploi pour les jeunes ;
- développer différents trajets de formation (entretien, accueil, moniteur jeunesse, horeca...) ;
- stimuler des expériences et des solidarités intergénérationnelles dans le quartier ;
- animer et garantir un certain contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette, notamment par la génération d'activités dans et autour de l'équipement.

RECOMMANDATIONS

- Prévoir une bonne coordination, tout au long du projet (de la conception du cahier de charge pour le marché d'architecture jusqu'à la livraison du projet), avec la Commune qui développera la partie sud-est de l'équipement. Comme la partie nord-ouest et sud-est forment un seul pôle d'activités, il faut que les bâtiments puissent fonctionner comme un ensemble.
- Ouvrir le bâtiment vers le parc linéaire de la Sennette de façon à créer une façade accueillante et un accès indépendant pour les trois parties du bâtiment ;
- Prévoir une gestion du bâtiment offrant la possibilité d'organiser des activités en soirée et le week-end ;
- Offrir une certaine flexibilité dans l'aménagement des locaux de façon à permettre un usage multiple et partagé des espaces ;
- Favoriser la création de synergies avec le parc adjacent : expositions, événements en plein air, éducation artistique pour les enfants... ;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/ thermiques, aménagement d'une toiture verte... ;



(partie nord-ouest)



- Concorder le phasage du projet avec la Commune de façon à ce que l'ensemble du pôle socio-culturel (la partie développée par Beliris et celle développée par la Commune) puisse entrer en fonction au même moment ;

PORTEUR

Beliris

PHASAGE

2014	
2015	Acquisition Désignation du bureau d'études
2016	Travail d'architecture
2017	Désignation des entreprises
2018	Chantier
2019	Chantier Réception

SURFACES PROJETÉES

Superficie projetées :
(plancher brute) 1638 m²

PRIX (Euros) 3.125.000,00

A 2. Aménagement d'un équipement communal

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool n°70 et
rue du Chimiste 16-22

Propriétaire : Privé

Cadastre : : 140W20 et 140V20
(partie)

Situation existante : bureaux, atelier
et parking
(le site n'est plus exploité depuis
2012)

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 1883 m²

Emprise au sol du bâti : 1595 m²

Superficie plancher : 1945 m²

Gabarit existant : variable



DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet comprend :

- l'acquisition du site par la Commune avec un subside de Beliris (hors budget contrat de quartier) ;
- la rénovation du bâtiment à rue (côté rue de Liverpool) en équipement au rez-de-chaussée et en logement pour familles nombreuses au premier et deuxième étage ;
- la transformation du bâtiment industriel (en gardant la structure) en ateliers artistiques « lourds » (soudure, menuiserie, sculpture...) et une salle polyvalente ;
- l'assainissement et la désimperméabilisation du sol dans les parties dégagées de constructions ;
- la construction d'un nouveau bâtiment côté rue du Chimiste qui arbitra le foyer/espace d'expo vers la salle polyvalente et des ateliers artistiques « légers » (couture, bricolage...). Un accès vers le parc sera aménagé à travers ce bâtiment.

OBJECTIFS

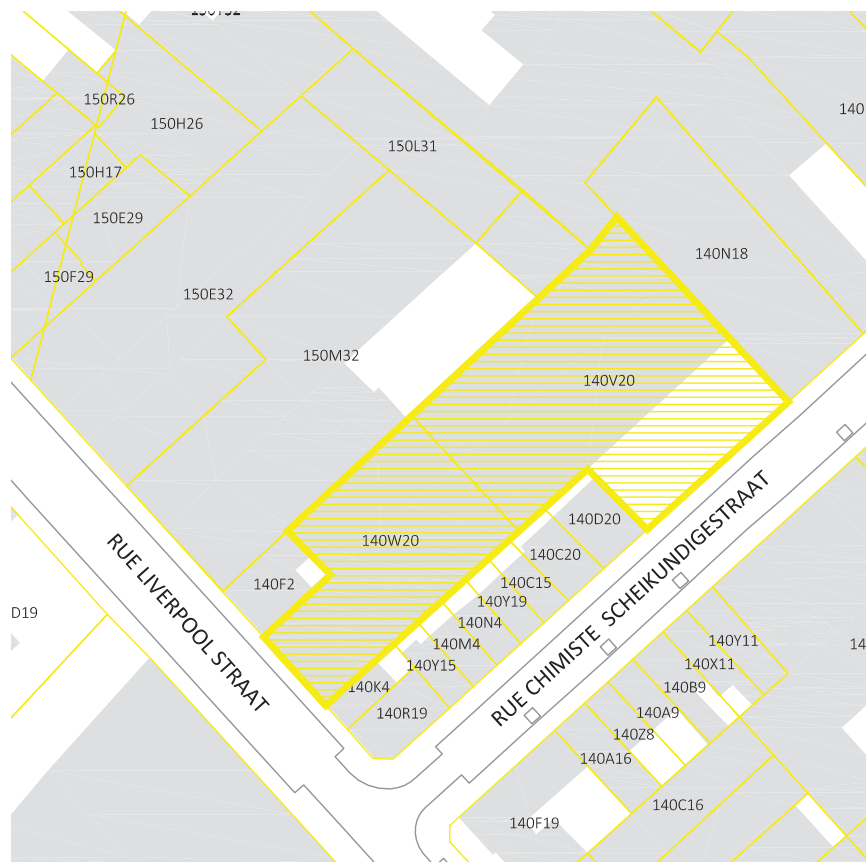
Ce projet permet de :

- offrir aux associations d'Anderlecht des locaux adaptés à des activités diversifiées ;
- proposer des activités centrées sur l'emploi pour les jeunes ;
- développer différents trajets de formation (entretien, accueil, moniteur jeunesse...) ;
- stimuler des expériences et des solidarités intergénérationnelles dans le quartier ;
- animer et garantir un certain contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette, notamment par la génération d'activités autour de l'équipement ;
- créer un recul entre les logements collés auparavant contre le bâtiment industriel par le démantèlement partiel de celui-ci en le remplaçant par une surface verte plus perméable ;
- améliorer le cadre de vie de la rue du Chimiste en remplaçant des immeubles en mauvais état par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette ;
- créer du logement de qualité pour familles nombreuses.

RECOMMANDATIONS

- Prévoir une bonne coordination, tout au long du projet (de la conception du cahier de charge pour le marché d'architecture jusqu'à la livraison du projet), avec Beliris qui développera la partie nord-ouest de l'équipement. Comme la partie nord-ouest et sud-est forment un seul pôle d'activités, il faut que les bâtiments puissent fonctionner comme un ensemble.
- Ouvrir les bâtiments vers le parc linéaire de la Sennette et créer une façade accueillante ;
- Prévoir une gestion du bâtiment offrant la possibilité d'organiser des activités en soirée et le week-end et un accès indépendant pour les trois parties du bâtiment ;
- Offrir une certaine flexibilité dans l'aménagement des locaux de façon à permettre un usage multiple et partagé des espaces ;
- Favoriser la création de synergies avec le parc adjacent : expositions, événements en plein air, éducation artistique pour les enfants... ;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/ thermiques, aménagement d'une toiture verte... ;
- Concorder le phasage du projet avec la Beliris de façon à ce que l'ensemble du pôle socio-culturel (la partie développée par Beliris et la partie développée par la Commune) puisse entrer en fonction au même moment.

(parti sud-est)



PORTEUR

Commune d'Anderlecht

PHASAGE

2014	
2015	Acquisition Désignation du bureau d'études
2016	Travail d'architecture
2017	Désignation des entreprises
2018	Chantier
2019	Chantier Réception

SURFACES PROJETÉES

Superficie projetées :
(plancher brute) 2008 m²

PRIX (Euros) 5.003.504,88

A 3. Aménagement du tronçon C2 du parc de la

LOCALISATION

Adresse : rue de Liverpool, rue des Mégissiers, rue du Chimiste et rue Heyvaert

Propriétaire : privé

Cadastre :

150X31

150B29

140R18

946M14

150S32

140N18

Situation existante : entrepôts

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 2400 m²

Emprise au sol du bâti : 2250 m²

Superficie plancher : 2250 m²

Gabarit existant : variable

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par les rues de Liverpool, du Chimiste, des Mégissiers et Heyvaert.

Le tronçon C1 qui traverse le site de l'ancienne imprimerie sera réalisé dans le cadre des opérations A1 et A2.

Ce projet comprend :

- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le cadre de vie local par la diminution de la densité du bâti et par la suppression de bâtiments en mauvais état ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

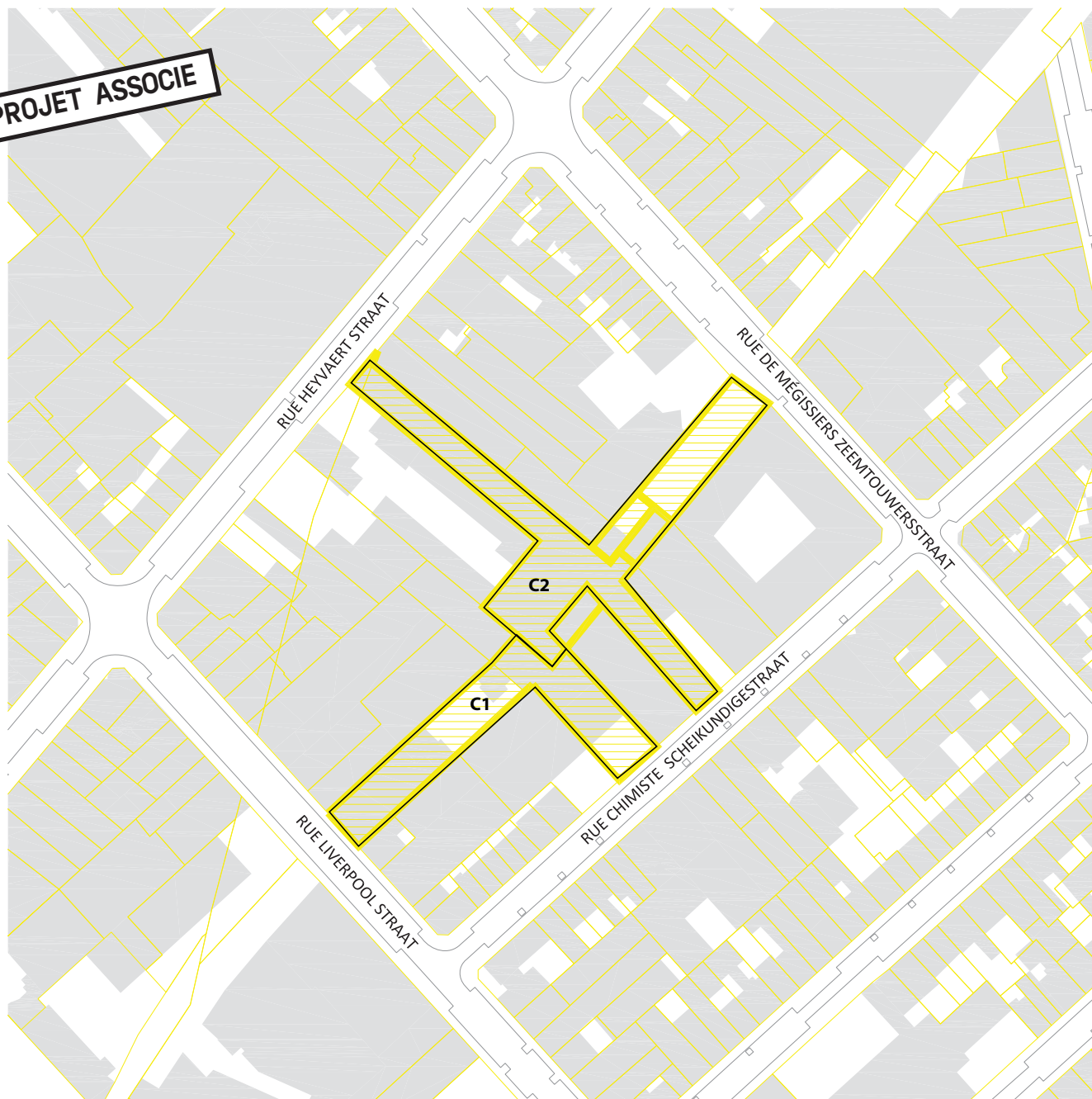
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

Sennette

PROJET ASSOCIE



PORTEUR

Bruxelles environnement

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 2400 m²

PRIX (Euros) 1.470.295,20

B. Axe Ropsy Chaudron

L'axe Ropsy Chaudron – Clémenceau dessine l'interface entre l'échelle régionale et locale :

- il lie le Canal à la gare du Midi et met ainsi Cureghem en relation avec le reste de la ville ;
- il est desservi par les lignes de métro 1 et 6 via les stations Delacroix et Clémenceau ;
- il fait la transition entre les infrastructures imposantes des abattoirs et les maisons mitoyennes du quartier ;
- ses nombreux commerces et le marché hebdomadaire attirent des clients du quartier et de toute la région, voire au-delà.

L'axe est dès lors un lieu d'attraction majeur et un visage du quartier sur l'extérieur. Il mérite à ce titre une attention toute particulière.

En outre, comme expliqué dans le diagnostic, la société Abattoir prévoit une transformation totale de ses installations en faveur d'une plus grande ouverture de son site au public. Le contrat de quartier donne l'occasion d'accompagner ce projet au bénéfice du quartier.

Ce projet comprend l'étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clémenceau et Delacroix (B1-a)

En outre, le projet prévoit les opérations de réserve suivantes :

- Acquisition du bâtiment du triangle « Ruhl » (B1-b)
- Aménagement du tronçon A de l'espace public face aux abattoirs (B1-c)
- Aménagement du tronçon B de l'espace public face aux abattoirs (B1-d)
- Aménagement du tronçon C de l'espace public face aux abattoirs (B1-e)
- Réalisation d'aménagements temporaires pendant la réalisation de l'étude urbanistique (B1-f)

B 1a. Étude pour l'aménagement de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Rue Ropsy Chaudron, entre le Canal et la chaussée de Mons.

Propriétaire : Commune Anderlecht et propriétaires privés.

Cadastre : 138D9, 122E8, 122B8, 122E7, 122F7, 122G7, 122H7, 122K7, 122L7, 122M7, 122V5, 122W5, 122X5, 122Y5, 122Z5, 122A6, 122B6, 122C6, 122D6, 122E6, 122F6, 122G6, 122H6, 122K6, 122L6, 122Z7, 122T7, 127S4.

Situation existante : Espace ouvert contrôlé par l'entreprise Abattoir et accessible au public tous les jours de 5h à 18h

PRAS :

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose de financer un projet urbanistique et de montage opérationnel pour l'aménagement de l'espace public devant les abattoirs entre le Canal et la chaussée de Mons.

L'étude devra :

- promouvoir la cohérence de l'aménagement de l'esplanade du Canal à la chaussée de Mons ;
- améliorer, du point de vue de la mobilité notamment, le nœud Clémenceau (flux piéton -métro - automobile, arrêts de bus...);
- améliorer la connexion piétonne entre la station de métro Delacroix et le quartier ;
- identifier la localisation la plus opportune pour un bâtiment à l'articulation entre le quartier et le Canal, définir un programme avec la Commune et les acteurs locaux et proposer des prescriptions urbanistiques ;
- favoriser la mobilisation et la concertation des différents acteurs concernés par ce projet autour de l'objectif de requalification du site.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- créer un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier ;
- contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale dans le quartier, principalement au niveau des sorties de métro.

RECOMMANDATIONS

L'étude doit permettre de mettre les différents acteurs concernés autour de la table afin de promouvoir la qualité urbanistique et architecturale de l'ensemble et la cohérence des différents projets.

Outre les acteurs directement concernés (Commune, Abattoir et Stib) il est important d'associer d'autres acteurs régionaux tels que Bruxelles Mobilité ou le Bouwmeester dans la phase de l'élaboration de l'étude afin de garantir une vision globale et qualitative à l'échelle régionale.

Une active collaboration avec Abattoir est nécessaire afin de garantir une bonne articulation entre l'espace public et les installations actuelles et à venir d'Abattoir (marché hebdomadaire, Caves de Cureghem, Boeremet, nouvelle halle alimentaire, ...)

Une bonne collaboration avec la Stib est également nécessaire. Elle projette en effet divers travaux aux stations Clémenceau et Delacroix dont les objectifs doivent être intégrés dans l'étude urbanistique. Pour rappel, au niveau de la station Clémenceau, la société de transport envisage des transformations au rez-de-chaussée permettant d'installer les portillons et un espace commercial. En ce qui concerne la station Delacroix, la Stib envisage l'aménagement provisoire d'une passerelle accessible aux PMR entre la station de métro et le futur espace public. Cette infrastructure provisoire doit être intégrée dans l'étude urbanistique dans la mesure où elle permet d'expérimenter de nouveaux usages et parcours.

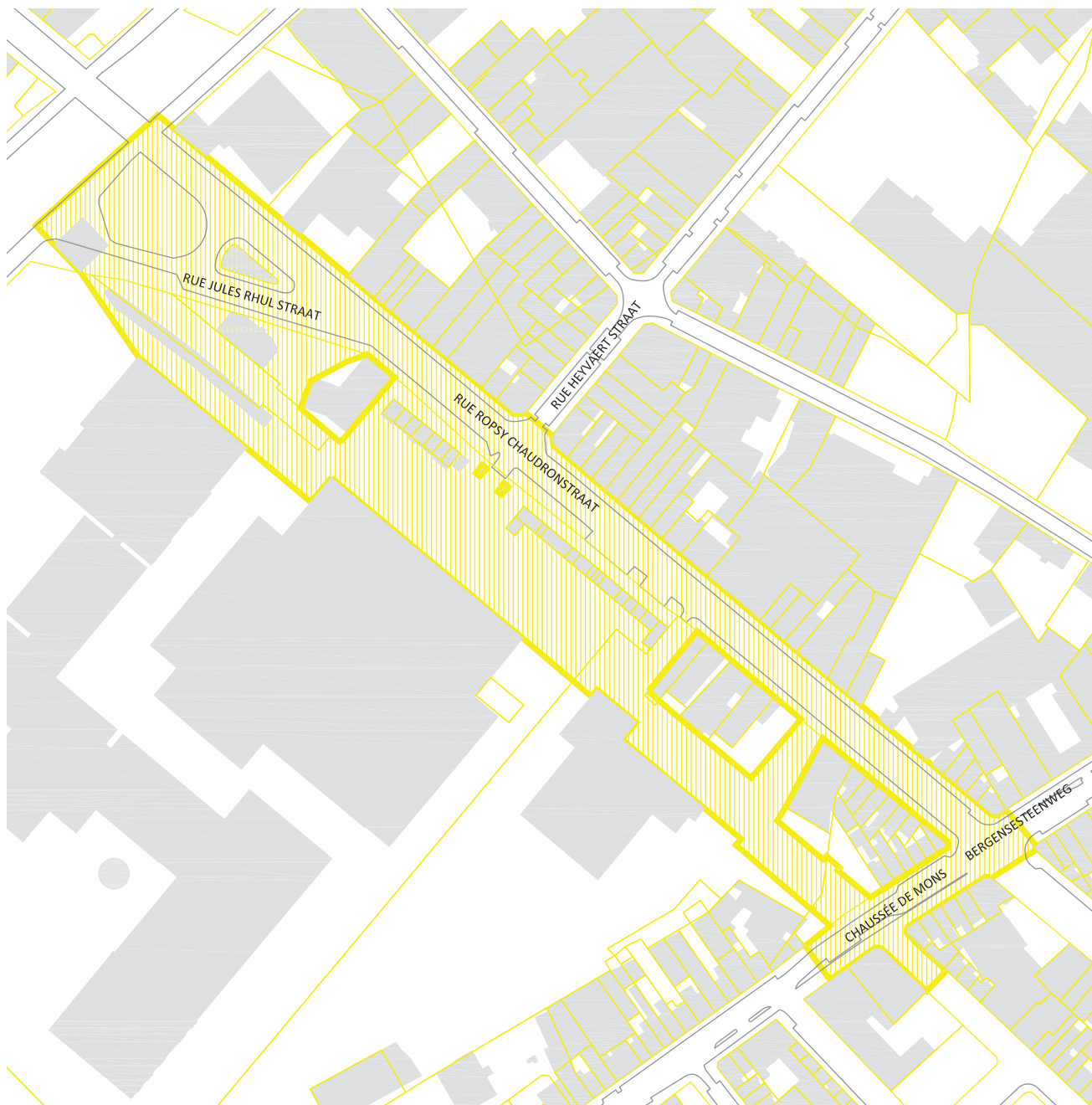
PORTEUR

Porteur : Commune d'Anderlecht

Partenaires : Abattoir sa, Stib, autres acteurs régionaux (Bruxelles Mobilité, Bouwmeester,...)



entre Clemenceau et Delacroix



PHASAGE	
2015	Étude
2016	
2017	
2018	

SURFACES PROJETÉES	
Superficie concernée par le projet :	31125 m ²
PRIX (Euros)	78.650,00

B 1b. Acquisition de l'immeuble « Ruhl »

LOCALISATION

Adresse : rue Jules Ruhl n° 1

Propriétaire : Privé

Cadastre : 127S4

Situation existante : Commerce. En vente

PRAS : Espace structurant

PPAS Birmingham: Espace vert

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 173,34 m²

Emprise au sol du bâti : 173,34 m²

Superficie plancher : 346 m²

Gabarit existant : rdc+1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve comprend l'acquisition de l'immeuble dit « Ruhl » en vue de l'aménager d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

OBJECTIFS

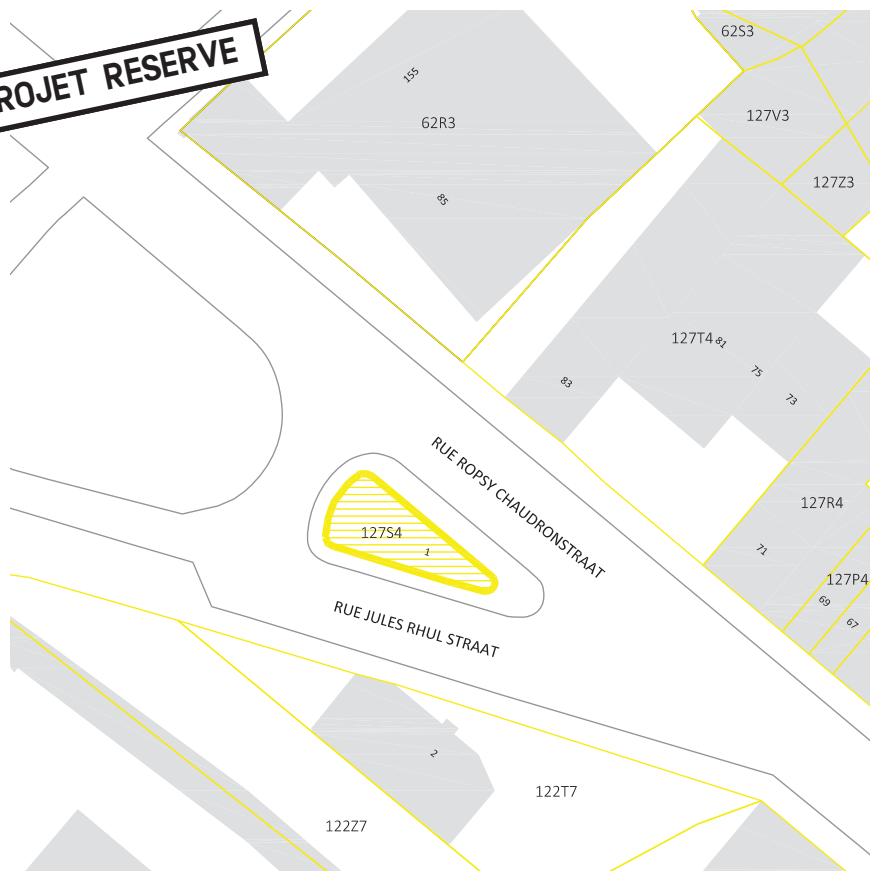
Cette opération permet d'assurer la maîtrise communale sur un site (inscrit au PRAS en zone verte) compris dans le périmètre de l'espace à aménager.

PORTEUR

Porteur : Commune d'Anderlecht



PROJET RESERVE



PRIX (Euros) 544.500,00

B 1c. Aménagement du tronçon A de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Privé

Cadastre :
138D9
122E8

Situation existante : Espace ouvert
contrôlé par l'entreprise Abbatoir et
accessible au public tous les jours de
5h à 18h

PRAS : Zone de forte Mixité

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix) entre la station de métro Clémenceau et la nouvelle halle alimentaire.

OBJECTIFS

Cette opération permet d'amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier et de contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale au niveau de la station de métro Clémenceau.

RECOMMANDATIONS

Pour la bonne réussite de ce projet, il est indispensable que la Commune dispose d'une maîtrise totale sur le site aménagé, aujourd'hui propriété d'Abattoir, afin de garantir le caractère public de l'espace.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht





PRIX (Euros)	1.910.611,30
---------------------	---------------------

B 1d. Aménagement du tronçon B de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Commune Anderlecht

Cadastre :

122B8, 122E7, 122F7, 122G7, 122H7,
122K7, 122L7, 122M7, 122V5, 122W5,
122X5, 122Y5, 122Z5, 122A6, 122B6,
122C6, 122D6, 122E6, 122F6, 122G6,
122H6, 122K6, 122L6

Situation existante : Espace ouvert
contrôlé par l'entreprise Abbatoir et
accessible au public tous les jours de
5h à 18h

PRAS : Équipement collectif

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public devant le hall Abbatoir.

OBJECTIFS

Amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier, lequel assurera la transition entre l'équipement d'influence régionale qui est l'Abattoir et l'échelle locale du quartier qui se trouve de l'autre côté de la rue Ropsy-Chaudron.

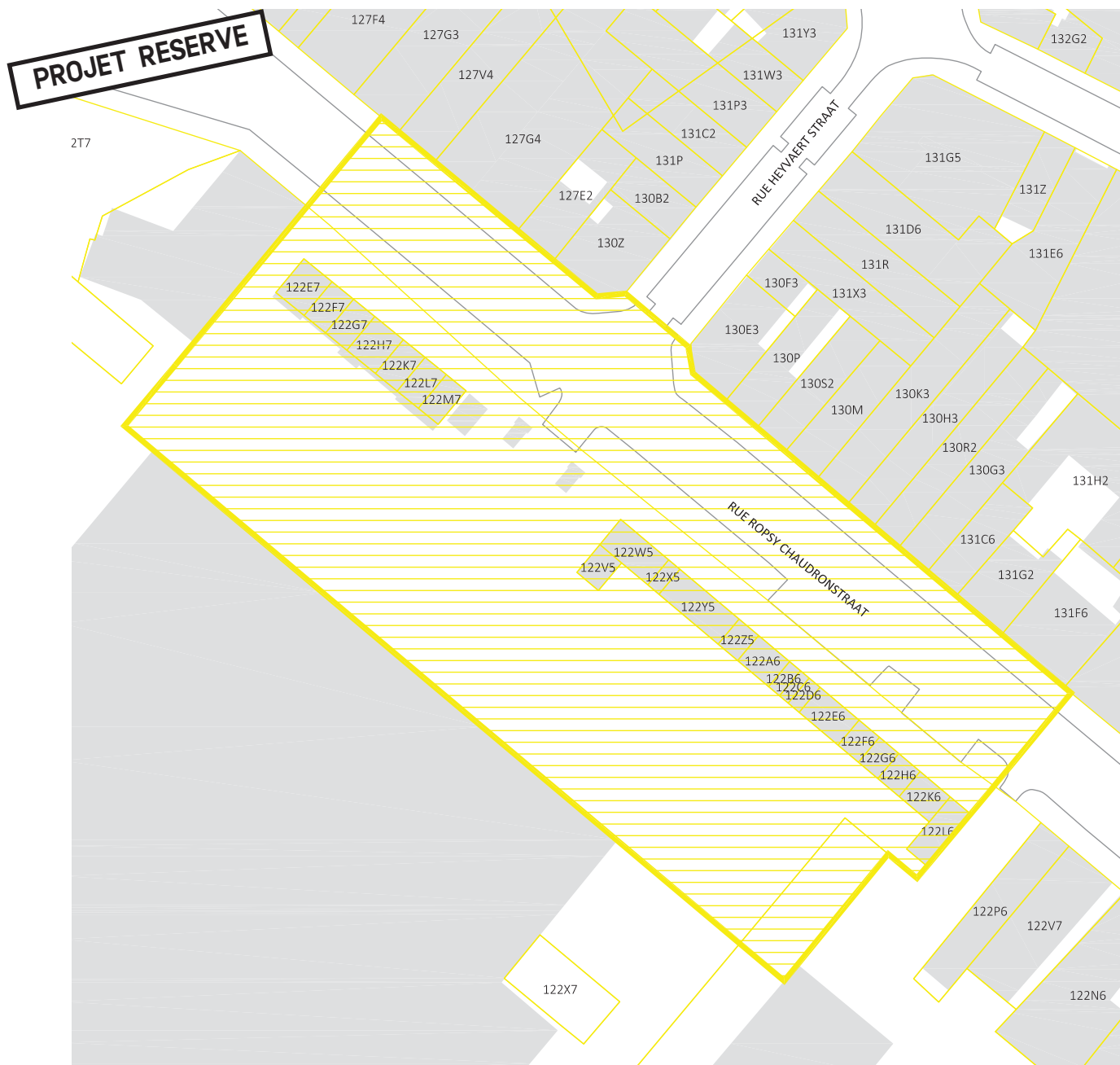
RECOMMANDATIONS

- La mise en place d'une convention entre la commune, porteur du projet, et l'Abattoir, qui bénéficie d'un bail emphytéotique sur le lieu, établissant les droits et obligations de chaque partie en ce qui concerne la gestion et le fonctionnement de l'espace public.
- La prise en compte des commerces existants sur ce tronçon et leur intégration dans le nouveau projet : valorisation, transformation ou déplacement (le masterplan d'Abattoir prévoit de relocaliser ces commerçants vers les bâtiments le long de la «partie A» du parvis).

PORTEUR

Commune d'Anderlecht





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 8800 m²

PRIX (Euros) 3.481.896,00

B 1e. Aménagement du tronçon C de l'espace public

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

Propriétaire : Commune Anderlecht et propriétaire privé

Cadastre :
122Z7, 122T7, 127S4

Situation existante : Espace ouvert contrôlé par l'entreprise Abbatoir et accessible au public tous les jours de 5h à 18h

PRAS :

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit l'aménagement de l'espace public qui s'étend le long de la rue Ropsy Chaudron, entre le marché couvert de l'Abattoir et la station de métro Delacroix, d'après le projet urbanistique global (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

Ce projet devra :

- Identifier la localisation la plus opportune pour un bâtiment à l'articulation entre le quartier et le Canal.
- Améliorer la mobilité multimodale au niveau de la station de métro Delacroix.

OBJECTIFS

- Amorcer la création d'un espace véritablement public, de qualité et ouvert sur la ville et le quartier.
- Contribuer à l'amélioration de la mobilité multimodale dans le quartier, principalement au niveau de la sortie du métro Delacroix.

RECOMMANDATIONS

Valoriser l'angle Ropsy Chaudron – Quai de l'Industrie au niveau du paysage urbain et mettre à profit son implantation stratégique (entrée de quartier, proximité du métro, bordure du canal, voisinage d'un équipement régional,...).

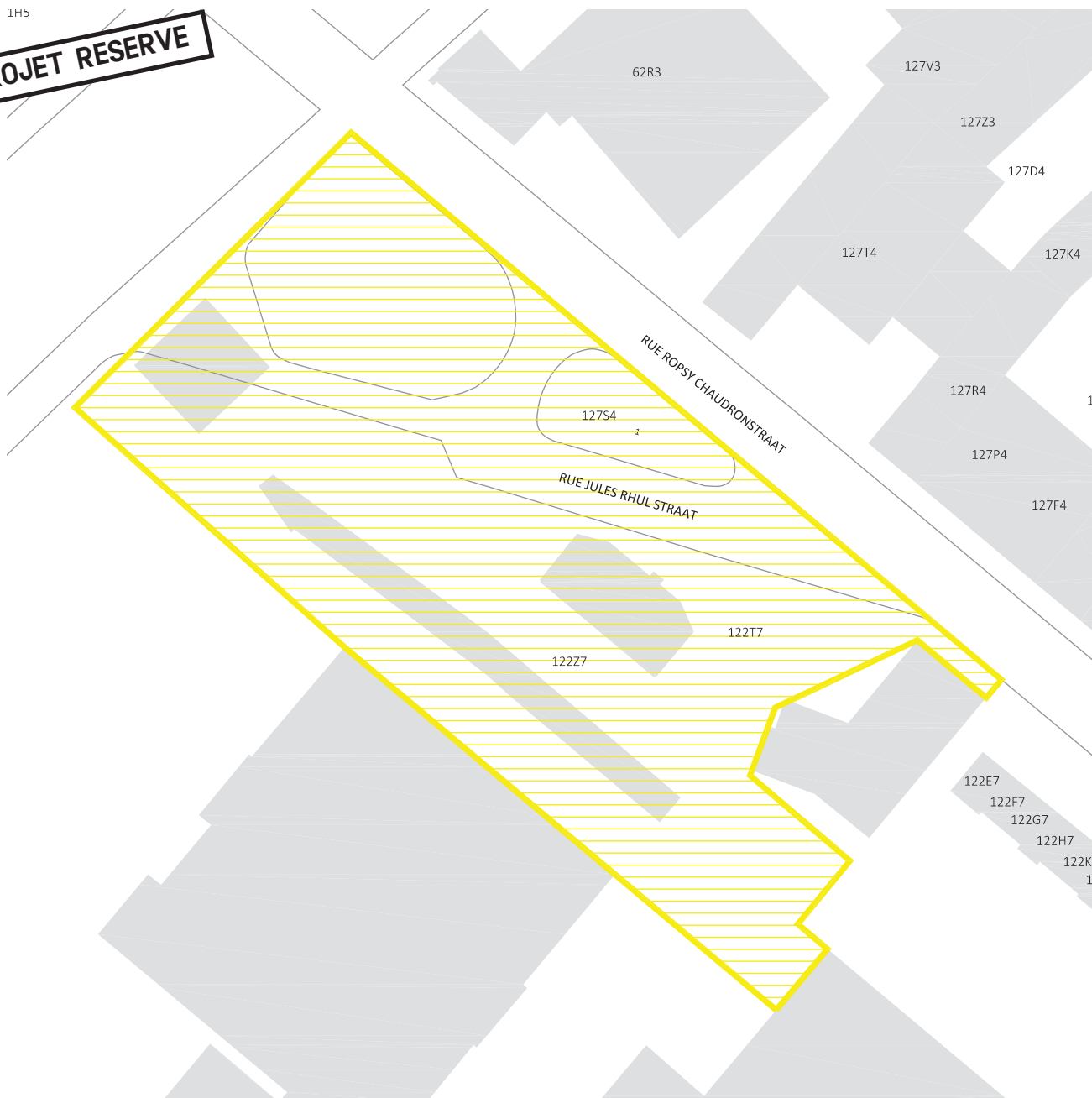
PORTEUR

Commune d'Anderlecht



IHS

PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 5460 m²

PRIX (Euros) 2.160.358,20

B 1f. Aménagement temporaire

PROJET RESERVE

LOCALISATION

Adresse : Parvis Abbatoirs

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de réserve prévoit la réalisation d'une (ou plusieurs) opérations d'aménagement temporaire pendant la réalisation de l'étude urbanistique pour l'espace public du parvis de l'Abattoir (voir B-1a Étude urbanistique pour l'aménagement de l'espace public entre les stations de métro Clemenceau et Delacroix).

OBJECTIFS

Cette opération permettra d'améliorer à court terme les conditions d'utilisation des lieux et/ou de réaliser des simulations pour évaluer des hypothèses pour leur réaménagement pendant le développement de l'étude.

RECOMMANDATIONS

Proposer des aménagements rapidement constructibles et facilement démontables-remontables mais de bonne qualité architecturale.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht

PRIX (Euros)

100.000,00



C. Pôle Lemmens

Située au cœur du sous-quartier résidentiel, la place Lemmens est un lieu d'identité fort. Cependant, à l'heure actuelle, son usage est confisqué par le commerce de drogue qui exclut d'autres types d'appropriation et empêche ainsi la place de jouer pleinement son rôle.

L'aménagement actuel de l'espace public est tout à fait satisfaisant. Pour faire de la place Lemmens un lieu agréable et sécurisant pour tous, ce n'est donc pas sur l'aspect physique du lieu qu'il faut travailler mais bien sur l'animation et le contrôle social.

Le présent projet propose donc de réinvestir les rez-de-chaussée en y installant des activités ouvertes sur la place qui attirent un large public. La crèche « L'arbre à papillons » aux n° 1-21 et l'installation prochaine d'un équipement de proximité (salon lavoir social) au n°7 amorcent déjà cette dynamique. Le réaménagement du n°4 pour un équipement dans le cadre du présent contrat de quartier la renforce.

Pour compléter l'animation permanente par des équipements et commerces autour de la place, le projet prévoit un programme d'activités variées sur la place proposées par divers acteurs locaux avec comme point d'orgue, la fête de quartier. De nombreux habitants ont en effet souligné le rôle bénéfique de ces moments de rassemblement permettant une réappropriation de l'espace public par tous.

Enfin, une crèche de près de 80 places sera aménagée à un jet de pierre de la place, au rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements communal de la rue de la Poterie.

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- Acquisition d'un immeuble et aménagement d'un équipement ou commerce Place Lemmens 4 (C-1) ;
- Création d'une crèche communale – Rez-de-chaussée de la rue de la Poterie 20 (C-2).
- Création d'un crèche communale et de logements Chaussée de Mons 11 (C-3).

Elles seront renforcées par les opérations

- Tente mobile (H-1) ;
- Fête de quartier (I1-c).

C 1. Acquisition d'un immeuble et aménagement d'un

LOCALISATION

Adresse : place Lemmens n°4

Propriétaire : Privé

Cadastre : 147X2

Situation existante : Rez-de-chaussée vide, étages en rénovation

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 215,86 m²

Emprise au sol du bâti : 215,86 m²

Superficie plancher : 455 m²

Gabarit existant : rdc+2+toiture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- l'aménagement d'un équipement ouvert sur le quartier ou d'un service au rez-de-chaussée ;
- la reprise du bail locatif des deux appartements aux étages (les appartements ayant été rénovés récemment, ils pourraient être occupés directement, sans transformation).

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- renforcer l'animation et le contrôle social sur la place Lemmens ;
- redonner vie à un rez-de-chaussée vide depuis plusieurs années ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Concevoir la rénovation et l'aménagement du rez-de-chaussée de façon à :

- ouvrir la façade sur la place de manière à l'animer ;
- créer une cour ou des prises de lumière naturelle en fond de parcelle pour améliorer le confort intérieur du rez-de-chaussée ;
- permettre l'aménagement d'une terrasse / toiture verte pour le logement au premier étage ;
- optimiser les performances environnementales : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

PORTEUR

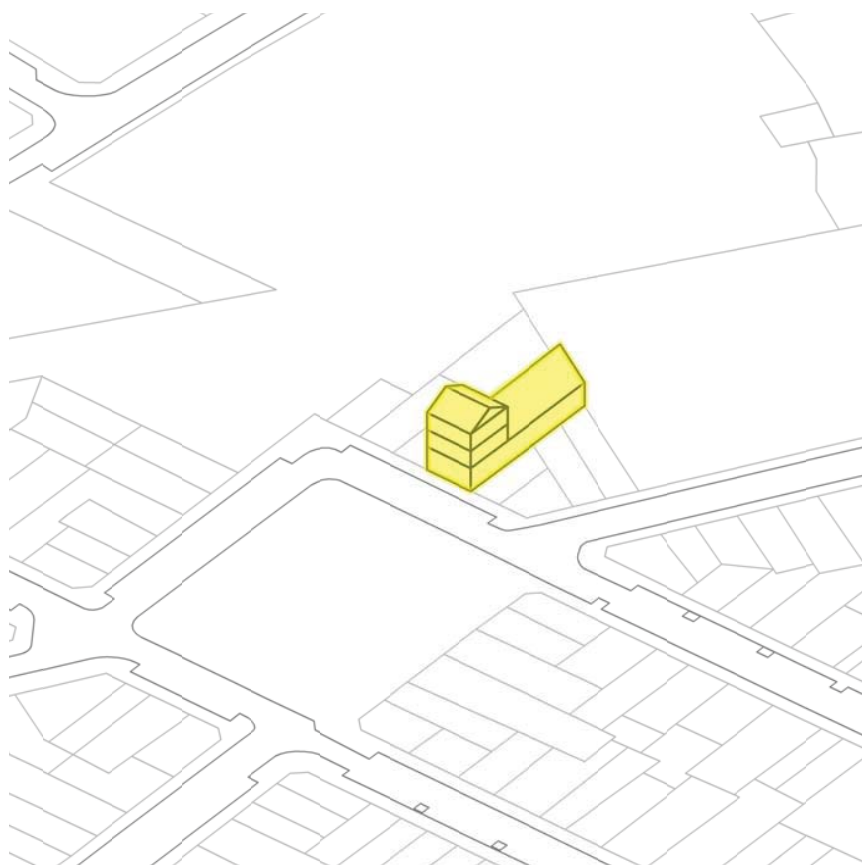
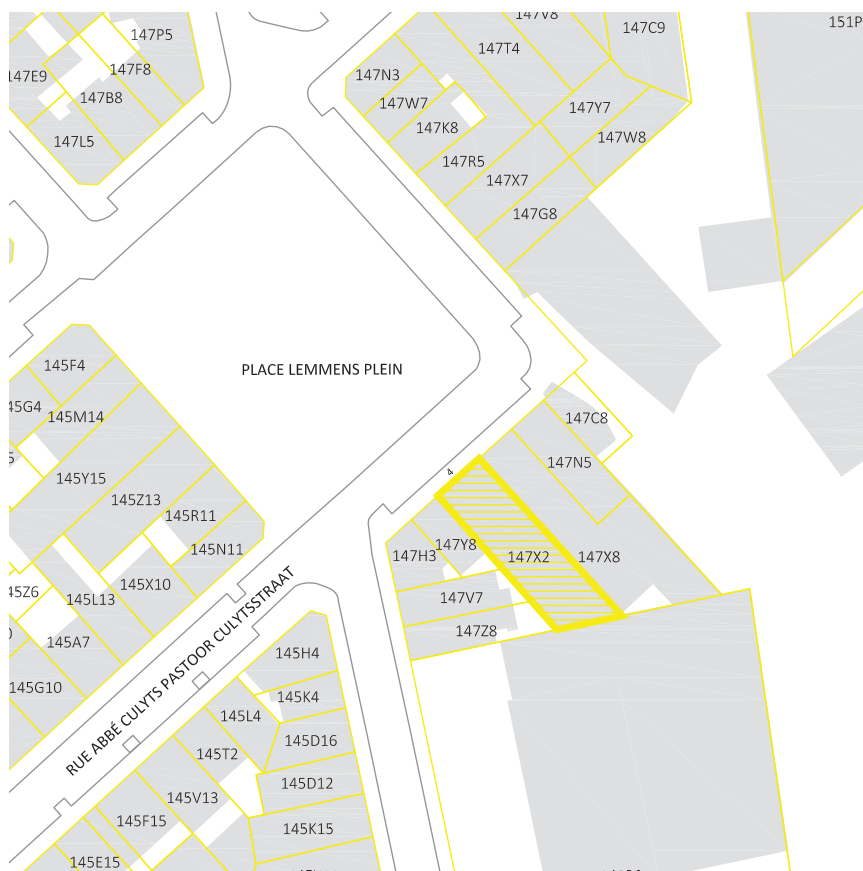
Commune d'Anderlecht



PHASAGE

2014	Acquisition
2015	Acquisition et travail d'architecture
2016	Travail d'architecture
2017	Travail d'architecture et désignation de l'entrepreneur
2018	Aménagement

équipement ou service



SURFACES PROJETÉES

Superficie concernée
par le projet : 215 m²

PRIX 815.661,00

C 2. Création d'une crèche communale

LOCALISATION

Adresse : rue de la Poterie 20

Propriétaire : Commune d'Anderlecht

Cadastre : 173W3

Situation existante : logements et locaux associatifs

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 8006 m²

Emprise au sol du bâti : 1034 m²

Superficie plancher : 6204 m²

Gabarit existant : rdc+5

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend la rénovation légère et l'aménagement d'une crèche de près de 80 places au rez-de-chaussée de l'immeuble à appartements communal. Il faut noter que cette opération implique également le relogement des associations qui occupent actuellement les locaux au rez-de-chaussée.

La crèche « L'arbre à papillons » qui se trouve actuellement aux n°1-21 place Lemmens pourrait, à terme, évoluer pour s'inscrire davantage en complémentarité de la nouvelle crèche. Elle pourrait par exemple devenir halte-garderie ce qui correspond à une demande importante dans le quartier ou partager des infrastructures communes telle que cuisine et buanderie. Cette fonction dynamique serait de nature à renforcer l'animation de la place.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- offrir un nombre important de places en crèche pour faire face à la demande importante à Anderlecht et en Région de Bruxelles Capitale ;
- renforcer l'animation et le contrôle social dans le pôle Lemmens (place et parc).

RECOMMANDATIONS

- Ouvrir la crèche sur l'extérieur côté parc et sur la rue piétonne reliant la Place Lemmens à la rue de la Poterie de manière à l'animer et créer un certain contrôle social.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PHASAGE

2014

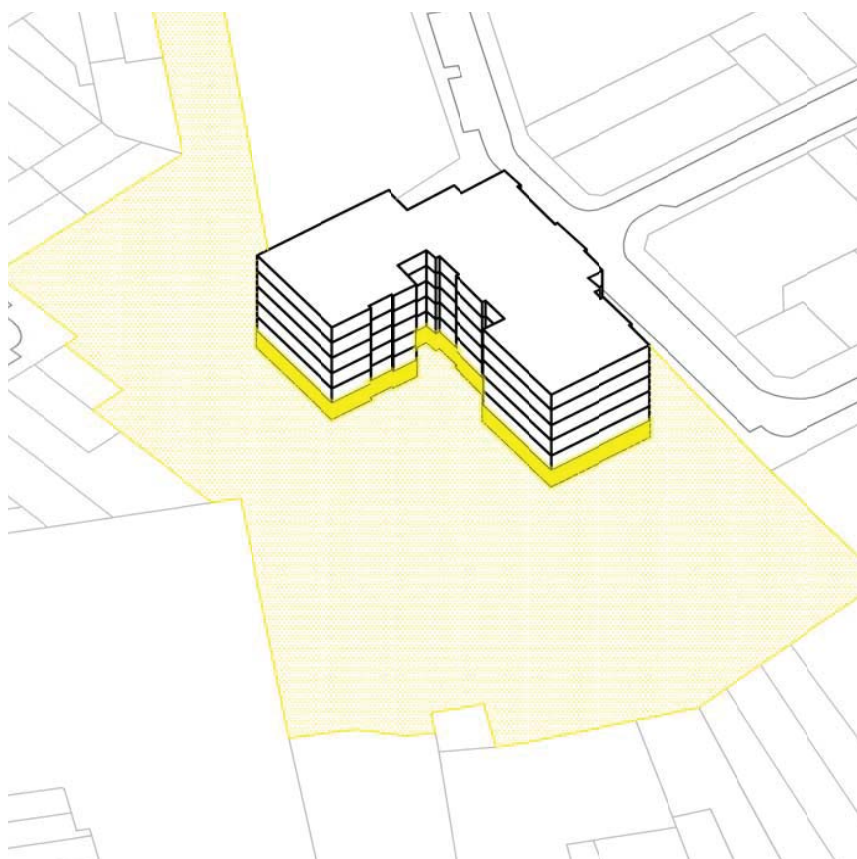
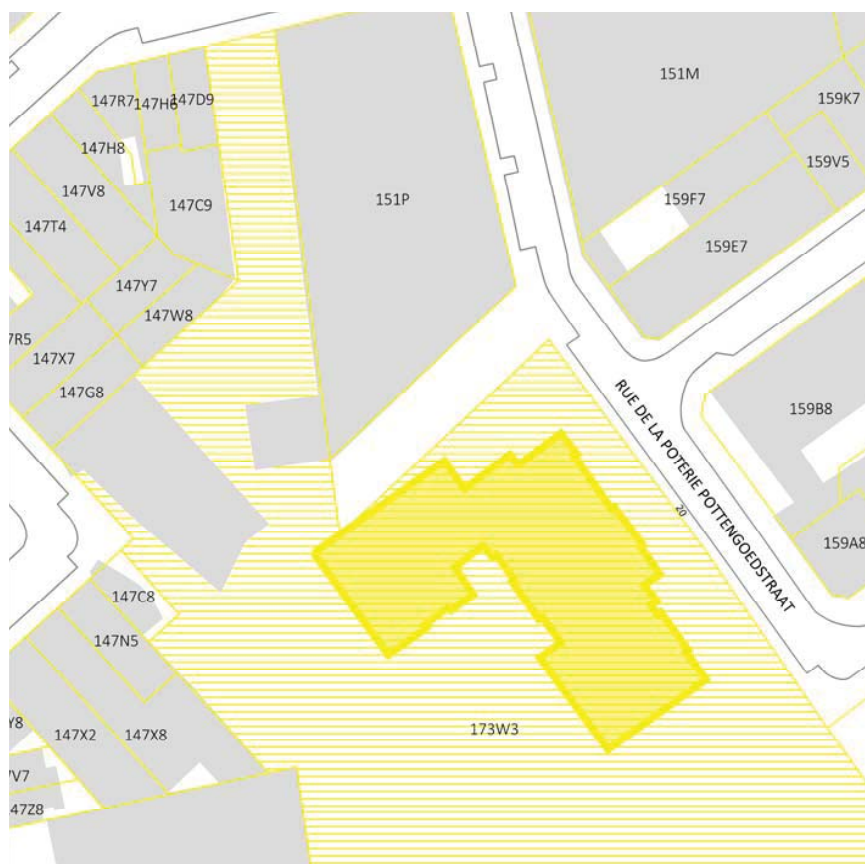
2015 Travail d'architecture

2016 Travail d'architecture

2017 Désignation de l'entrepreneur

2018 Chantier

2019 Chantier



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1034 m²

PRIX (Euros) 1.666.634,64

C 3. Création d'un crèche communale et de logements

LOCALISATION

Adresse : Chaussée de Mons 11

Propriétaire : Commune d'Anderlecht

Cadastre : 165E

Situation existante : vide

PRAS : Zone d'habitation

Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 976 m²

Emprise au sol du bâti : _ m²

Superficie plancher : _ m²

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet comprend la construction d'un bâtiment qui accueillera une crèche au rez-de-chaussée et des logements de typologies diverses aux étages.

Le bâtiment accueillera une crèche de 28 places, de minimum 374 m², avec un jardin attenant et exclusif. La partie d'habitation aux étages sera constituée au minimum d'un logement 5 chambres, de 4 logements 4 chambres et de 2 logements 3 chambres.

L'ensemble de la construction devra respecter les normes Belges des bâtiments passifs pour obtention du certificat passif et devra s'inscrire dans une démarche éco-constructive, tout en respectant le budget disponible.

La commune sera très attentive à l'intégration du bâtiment dans son environnement et à une conception architecturale alliant esthétisme, fonctionnalité et solutions techniques et environnementales.

Le bâtiment occupera une parcelle qui est actuellement utilisé comme entrée pour le parc de la Rosée ; cette entrée sera déplacé au n°35 de la Chaussée de Mons.

Cette opération avait déjà été proposée dans le cadre du Contrat de quartier Lemmens et pourra démarrer dans la phase d'appel d'offres aux candidats entrepreneurs.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

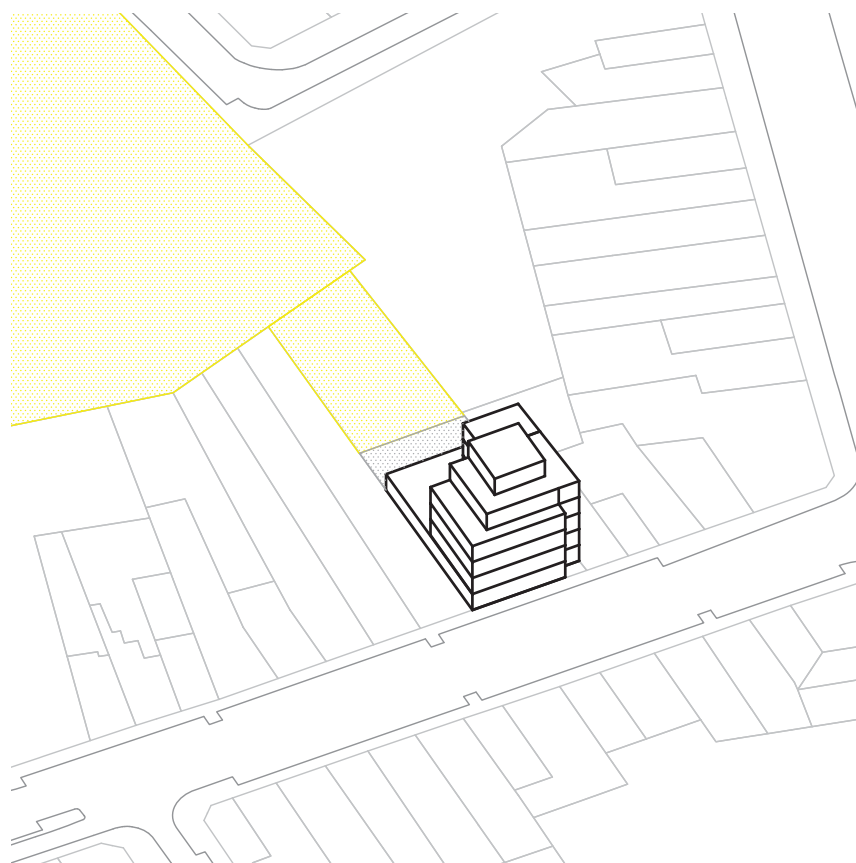
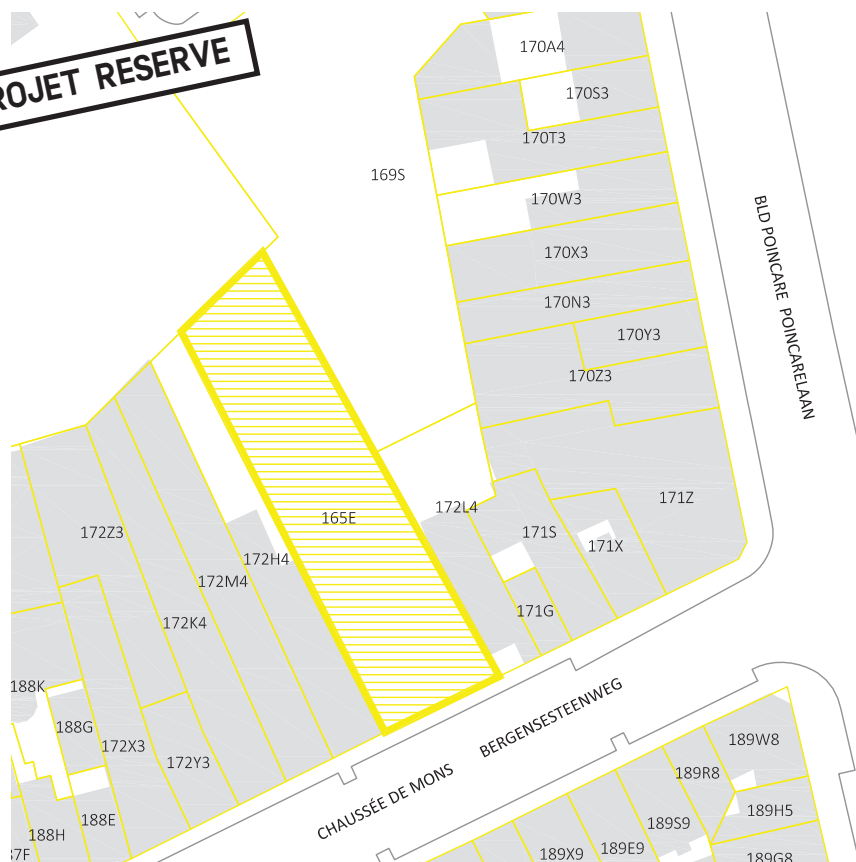
- agrandir d'avantage l'offre de en crèche pour faire face à la demande importante à Anderlecht et en Région de Bruxelles Capitale ;
- agrandir l'offre communale de logements de qualité et destinées aux familles nombreuses ;
- parfaire le front bâti de la chaussée de Mons.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



PROJET RESERVE



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1224 m²

PRIX (Euros) 2.300.000,00

D. Palette de logements solidaires

Le quartier Compas et ses alentours directs font l'objet de nombreux projets immobiliers d'initiatives publique ou privée qui vont inévitablement engendrer de profondes mutations dans les prochaines décennies. Le diagnostic a souligné l'intérêt de ces transformations mais également le risque réel de voir la population actuelle du quartier peu à peu exclue de son territoire par une hausse non contrôlée des valeurs foncières. Le contrat de quartier durable donne dès lors l'occasion de créer une offre de logements à destination des ménages les plus fragiles sur le marché du logement qui seront les premiers touchés par l'évolution du quartier et auront le plus de difficulté à trouver une alternative dans les filières traditionnelles.

Afin de proposer une offre adaptée à ces publics fragilisés, le projet prévoit le développement d'une palette de logements solidaires. La notion d'habitat solidaire pourrait être définie de la manière suivante :

« (...) habitat groupé qui compte parmi ses habitants des personnes en précarité. (...) Cet habitat s'articule sur base d'un projet de vie commun qui permet la mise en relation des habitants et doit favoriser la plus grande autonomie possible des personnes. Il doit aussi permettre la mise en commun d'un certain nombre de ressources matérielles mais aussi sociales et culturelles. Chaque habitant jouit d'un espace privé qu'il gère selon ses besoins et ses envies dans le respect des règles de base librement consenties. La gestion de espaces collectifs et leur mode d'organisation sont également fixés par les résidents eux-mêmes avec ou sans l'apport d'éventuels encadrants. (...)

Les espaces collectifs peuvent prendre toutes sortes de formes et ainsi générer de la rencontre, du partage, de la solidarité : une salle polyvalente, une cuisine ou coin cuisine, une salle à manger, un salon, une salle de jeux (pour enfants), un local pour vélo et/ou un local pour réparer des vélos, un atelier, une buanderie, mais aussi, à l'extérieur du bâtiment, un jardin collectif, un jardin potager ou verger collectif, une toiture terrasse (voire aménagée avec un jardin ou un potager urbain), etc. »¹

L'habitat solidaire implique le plus souvent un accompagnement social. Cet accompagnement est important lors de la mise en place du projet afin de faciliter la mobilisation du public ciblé, leur implication dans la construction du projet (formulation des principes de vie commune) et son appropriation (apprentissage du vivre ensemble) par les membres du groupe. Lorsque le logement solidaire rassemble des personnes en situation de fragilité sociale, physique ou économique (femmes seules ou accompagnées de ses enfants, personnes âgées, handicapées,...), un accompagnement social adapté aux besoins du groupe est essentiel dans toute la durée du projet.

Des appels d'offre pour la réalisation de logement type « habitat solidaire »

La Commune peut développer elle-même des projets d'habitat solidaire mais il est opportun que, pour certains projets, elle fasse appel à des promoteurs sociaux expérimentés dans ce type d'initiative (fondations, coopératives, Community Land Trust,...). Le projet propose ainsi que la Commune achète une série de terrain ou bâtiment avec les subsides du contrat de quartier et qu'elle les revende à de tels promoteurs sur base d'un appel d'offre. Grâce à leur expertise, ces acteurs peuvent en effet renforcer l'action communale en proposant des solutions créatives et socialement durables pour répondre aux besoins identifiés. En outre, leur mobilisation dans le cadre du contrat de quartier durable renforce ce type d'initiative à Bruxelles et contribue ainsi aux objectifs poursuivis par le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale².

L'appel d'offre d'un projet d'habitat solidaire doit dès lors porter sur le programme architectural mais aussi sur un projet de gestion et d'accompagnement du public-cible. Leur pertinence doit être jugée à la lumière de :

- la qualité du programme solidaire et sa pertinence dans le contexte socio-économique et urbanistique du quartier ;
- l'expérience prouvée du promoteur dans des projets similaires ;
- la faisabilité des propositions concernant l'accompagnement et la gestion sociale (par exemple, le partenariat avec des associations spécialisées dans la question ou des AIS) ;
- l'ancrage local : collaboration avec des acteurs locaux en vue de faciliter l'intégration du projet dans le quartier.

Ce projet comprend les opérations de construction ou rénovation suivantes :

- rue Abbé Cuyllits 44 (D-2) ;
- rue Haberman 10 (D-5)

Il prévoit également trois opérations de réserve poursuivant les mêmes objectifs:

- rue du Chimiste 54 : réserve (D-3) ;
- rue de la Clinique 28A et 28B : réserve (D-4).

1_In Habitat et participation asbl, « Panneaux informatifs du pôle habitat groupé ». www.habitat-groupe.be

2_MYRIAM HILGHERS, *Crise du logement à Bruxelles. Le potentiel de l'habitat solidaire au sein des contrats de quartiers durables* (mémoire de stage), Bruxelles 2012, p 18.

D 2. Acquisition d'un immeuble et revente à un

LOCALISATION

Adresse : rue Abbé Cuyllits 44

Propriétaire : Privé

Cadastre : 141Y17

Situation existante : Garage

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 438 m²

Emprise au sol du bâti : 438 m²

Superficie plancher : 508 m²

Gabarit existant : rdc+1

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la revente à un promoteur social en vue de créer des logements (minimum 8) de qualité et diversifiés, accessible à un public fragilisé.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre posant des nuisances au quartier (bâtiment en infraction des règlements d'urbanisme) ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé via la revente à un promoteur social.

RECOMMANDATIONS

Profiter de la première année du contrat de quartier pour faire l'acquisition de l'immeuble et lancer déjà l'écriture du cahier de charge de façon à pouvoir lancer relativement vite l'appel d'offre.

Conditions à insérer dans le cahier de charge pour la revente à un promoteur social :

- créer des logements accessibles à un public fragilisé ;
- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,...
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht

PHASAGE

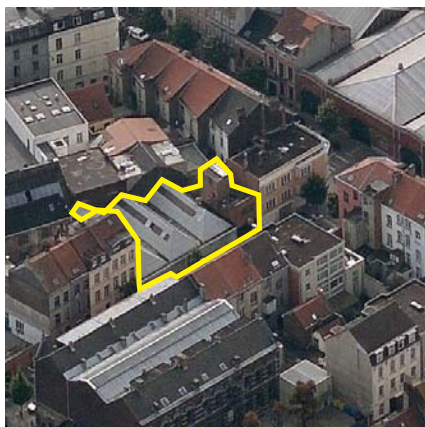
2014

2015 Acquisition

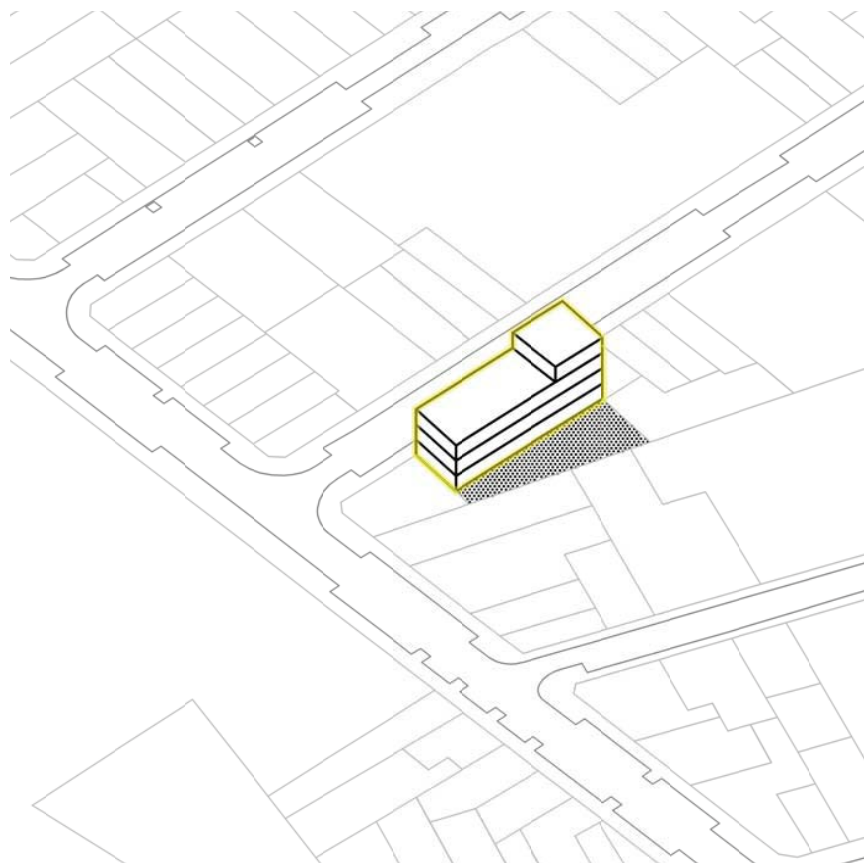
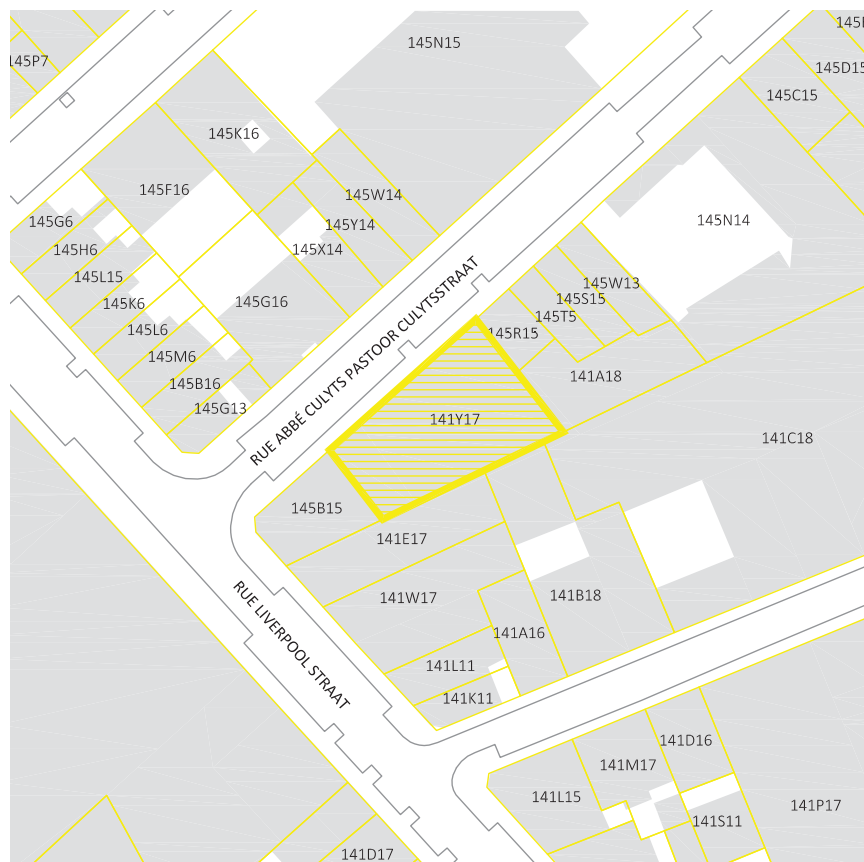
2016 Designation d'un promoteur social

2017

2018



promoteur social (rue Abbé Cuyllits 44)



SURFACES PROJETÉES

Superficie concernée
par le projet : 838 m²

PRIX Acquisition	382.000,00
PRIX Revente	124.500,00
Coût Final CQD	373.500,00

D 3. Acquisition d'un immeuble et création de logements

LOCALISATION

Adresse : rue du Chimiste 54

Propriétaire : Privé

Cadastre : 150K29

Situation existante : Bâtiment vide

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 131 m²

Emprise au sol du bâti : 95 m²

Superficie plancher : 432 m²

Gabarit existant : rdc+3+toiture

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la rénovation de 4 logements

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Pour atteindre ses objectifs le projet doit :

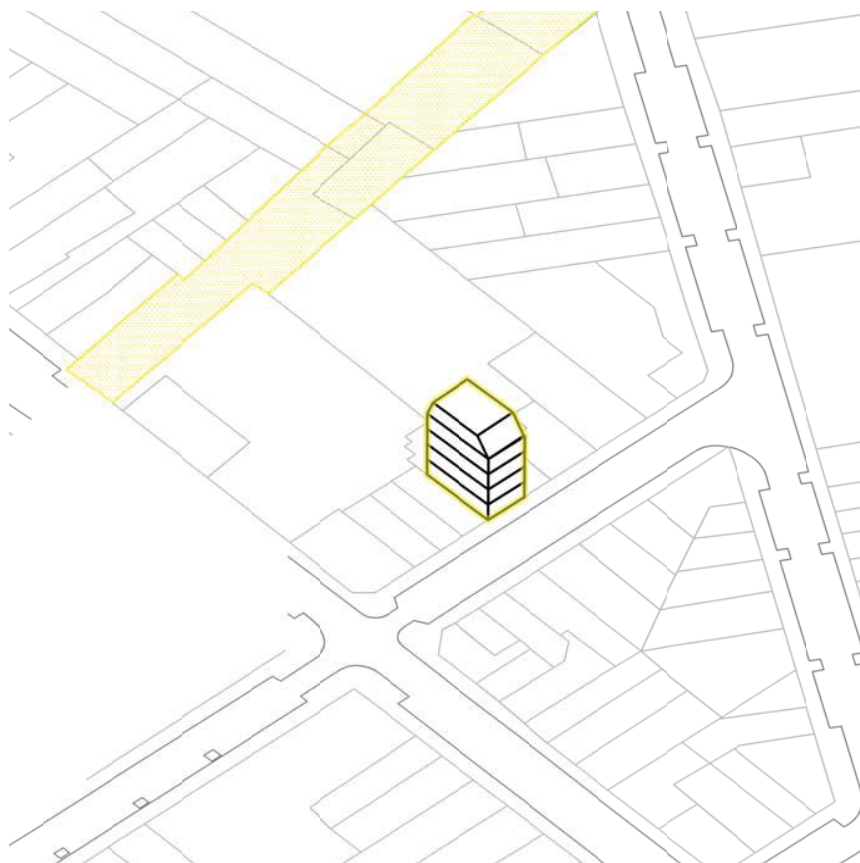
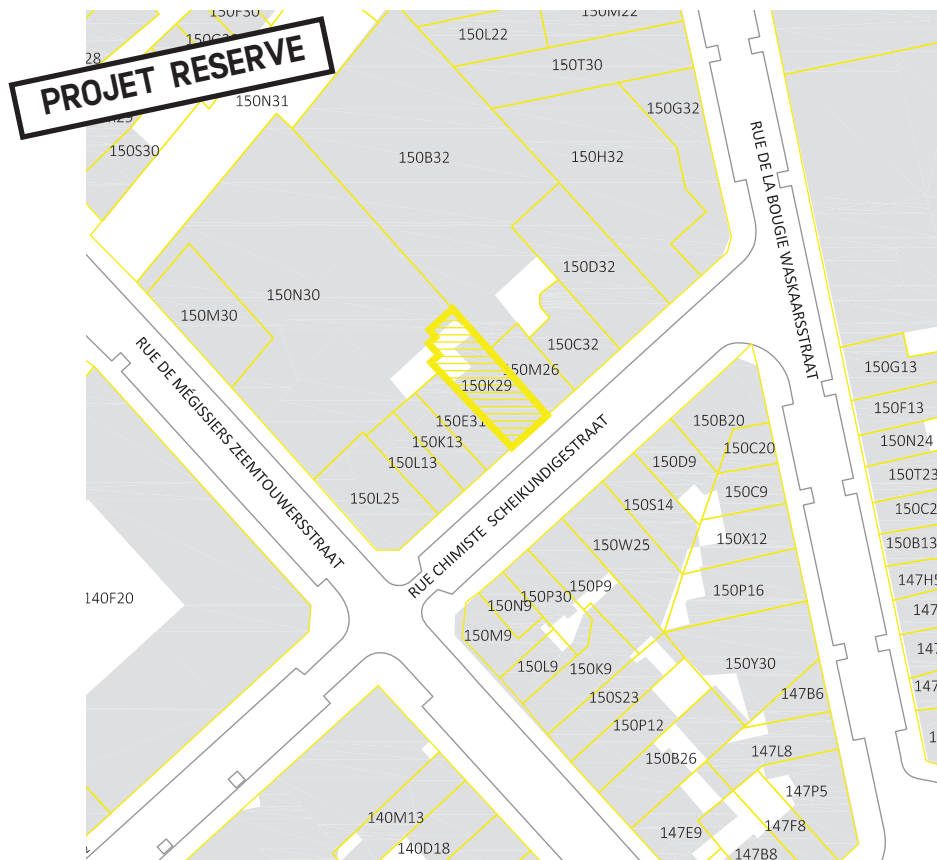
- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,...
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



solidaires (rue du Chimiste 54)



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 432 m²

PRIX (Euros) 1.114.780,80

D 4. Acquisition d'un immeuble, création de logements

LOCALISATION

Adresse : rue de la Clinique 28A 28B

Propriétaire : Privé

Cadastre : 209D23

Situation existante : Dépôt vide

PRAS : Zone mixte

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle : 585m²

Emprise au sol du bâti : 585 m²

Superficie plancher : 585 m²

Gabarit existant : rdc

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend :

- l'acquisition de l'immeuble ;
- la démolition de l'entrepôt ;
- la construction de 9 logements de qualité et diversifiés, accessible à un public fragilisé ainsi qu'un équipement ou un commerce au rez-de-chaussée.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- supprimer un chancre ;
- offrir des logements de qualité et diversifiés à un public fragilisé.

RECOMMANDATIONS

Pour atteindre ses objectifs le projet doit :

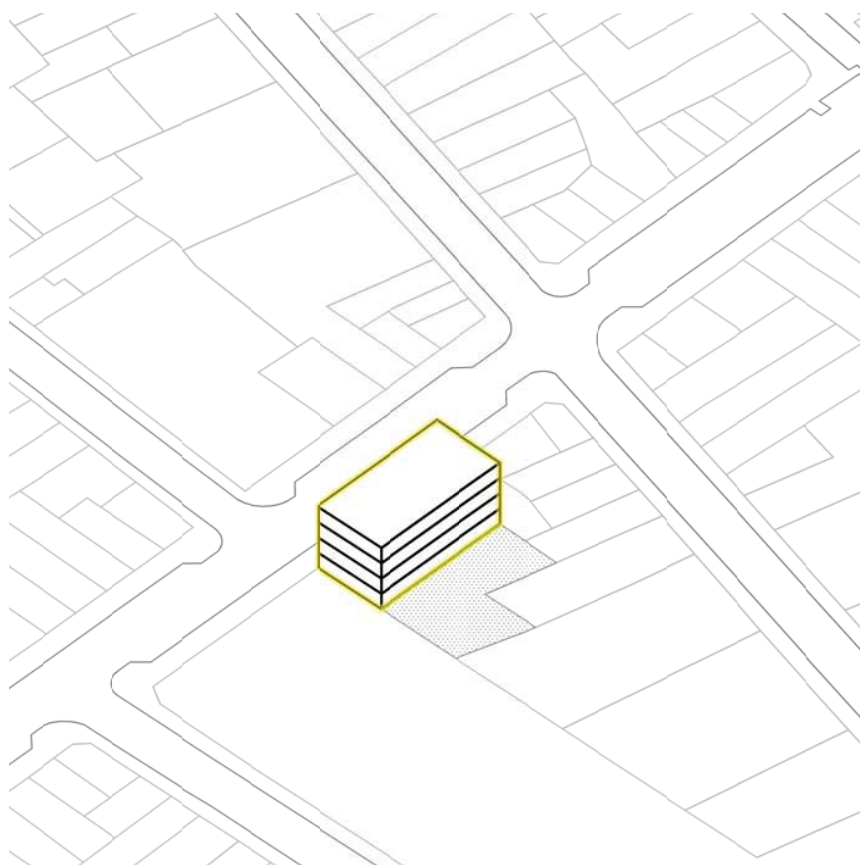
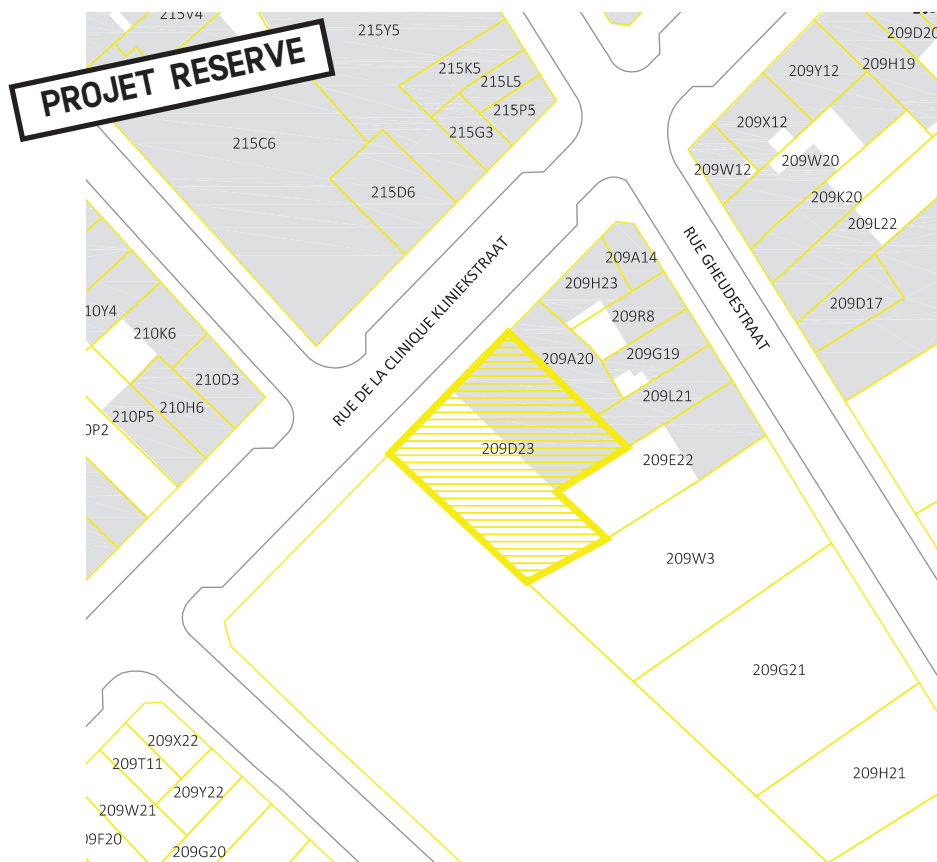
- aménager la cour et le jardin de manière à maximaliser la surface perméable ;
- optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,... ;
- intégrer des espaces partagés (intérieurs et extérieurs) par les différents appartements tels qu'un jardin (en partie) accessible à tous les habitants de l'immeuble, une buanderie commune, un local vélo, un atelier,... ;
- prévoir un mode de gestion des logements et, le cas échéant, un mode d'accompagnement du projet.

PORTEUR

Commune d'Anderlecht



solidaires (rue de la Clinique 28A 28B)



SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 855 m²

PRIX (Euros) 3.567.017,08

D 5. Aménagement d'un local communautaire

LOCALISATION

Adresse : rue Haberman 10

Propriétaire : Commune
d'Anderlecht

Cadastre : 141h15

Situation existante : maison à
l'abandon

PRAS : Zone d'habitation
Zone d'intérêt culturel, historique,
esthétique ou d'embellissement

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 70 m²

Emprise au sol du bâti : 70 m²

Superficie plancher : 70 m²

Gabarit existant : rdc+1+toit

DESCRIPTION DU PROJET

L'ULac et La Maison rue Verte ont créé un premier habitat solidaire en rénovant le bâtiment situé au 1-21 Place Lemmens. Le but est de créer tout un réseau de logements solidaires dans le quartier.

Afin de renforcer les liens sociaux Entre les habitants du projet de la Place Lemmens et ceux des projets futurs, l'intention est de créer un espace de convivialité en adéquation avec les attentes et besoins des locataires au rez-de-chaussée du bâtiment d'angle des rues Haberman et Broyère.

Le projet comprend :

- La rénovation lourde de l'espace au rez-de-chaussée par une entreprise générale ;
- Les travaux de parachèvement réalisés par l'équipe ISP de l'ULAC (via opératie G6) ;
- La « fusion » du local communautaire existant et de l'appartement 2 chambres en un 4 chambres au n° 1-21 Place Lemmens.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- créer un espace communautaire dans un bâtiment vide depuis longue date ;
- créer des formations aux métiers du bâtiment via l'intervention de l'équipe de l'ULAC dans la rénovation de l'espace ;
- redonner la fonction de logement à l'espace qui aujourd'hui fait office d'espace communautaire dans le bâtiment Place Lemmens 1-21 ;
- continuer la mise en place des dynamiques de solidarités entre les femmes du projet.

RECOMMANDATIONS

-

PORTEUR

ULAC asbl

PHASAGE

2014

2015 début des travaux (rue Haberman 10)

2016 ouverture du local

2017 reconversion du local communautaire Place Lemmens 1-21 en
logement

2018

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 70 m²

Prix (Euros)	85.548,00
---------------------	------------------

F. Projets associés

F 1. Parc de La Sennette – Tronçon A :

LOCALISATION

Adresse : entre rue de Compas et rue Ropsy Chaudron

Propriétaire : Commune d'Anderlecht et privé

Cadastre:
138A10
138D10

Situation existante : cour de la maison de la cohésion sociale (accessible au public en journée) et parking privé (grossiste en viande)

PRAS : Équipement d'intérêt collectif

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 6148 m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron et les abattoirs.

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par la chaussée de Mons et les rues Ropsy-Chaudron, Heyvaert et du Compas, reliant la rue du Compas à la rue Ropsy Chaudron.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- agrandir un espace semi-public existant et le valoriser par son intégration dans le cadre d'un espace vert plus important ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

CONDITIONS DE REUSSITE

Ce tronçon longe le bâtiment du Curo-Hall, que la commune envisage de réaffecter en école. Cette réaffectation doit se faire de façon à garantir la réalisation du parc de la Sennette et la bonne cohabitation entre l'école et le parc public.

L'accès depuis la rue du Compas se fera à travers le n° 16 de cette rue, qui est une propriété privée. Le montage du projet comprendra l'établissement d'une convention d'usage entre Bruxelles Environnement et le propriétaire de cette parcelle afin de viabiliser l'accessibilité de ce tronçon du parc.

RECOMMANDATIONS

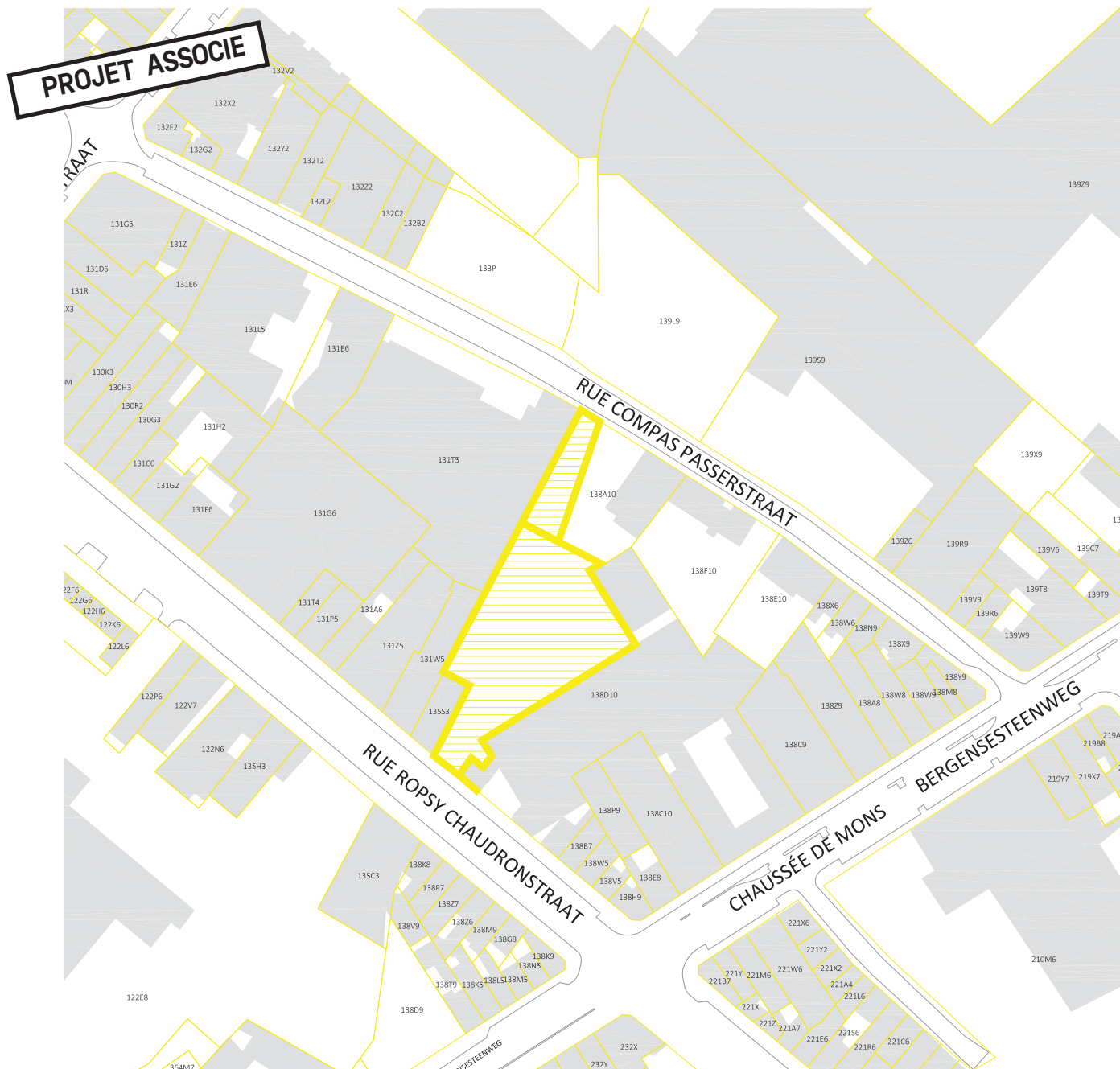
Urbanistiques

- Imposer la création d'un accès public ou semi-public à travers le n° 16 de la rue du Compas, en vue de viabiliser la liaison entre cette voie et la rue Ropsy Chaudron ;
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...);

Ropsy Chaudron - Compas



- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associés à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

SURFACES PROJETÉES

Superficie concernée
par le projet : 2092,25 m²

PRIX (Euros) 1.113.913,90

PORTEUR

Bruxelles Environnement

F 2. Parc de La Sennette – Tronçon B :

LOCALISATION

Adresse : entre rue Liverpool et rue Compas

Propriétaire : Commune de Molenbeek et privés

Cadastre : 944B4, 944I4 et 140C19

Situation existante : dépôt-vente de voitures

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 1227 m²

Emprise au sol du bâti : 200 m²

Superficie plancher : 200 m²

Gabarit existant : rez

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui se situe dans l'îlot délimité par les rues Heyvaert, de Liverpool, du Compas et la Chaussée de Mons. L'aménagement de l'extrémité sud de ce tronçon du parc est prévu dans le lotissement Compas, lequel est une initiative de la SDRB et prévoit la construction sur le site d'un projet mixte de logements et équipement aux n° 17-41 de cette rue.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

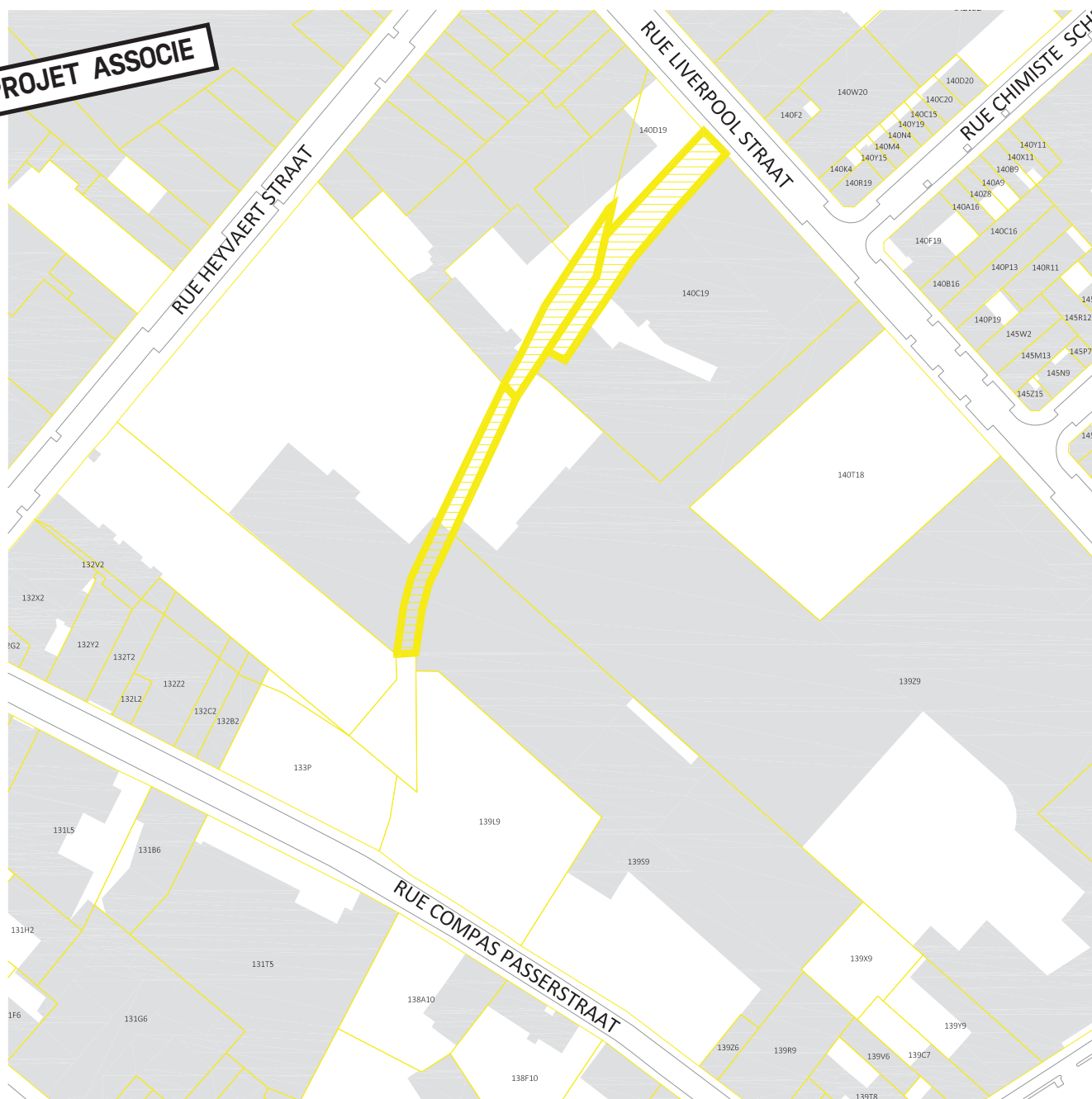
Au Niveau Du Processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

Liverpool - Compas



PROJET ASSOCIE



PORTEUR

Bruxelles Environnement

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1227,37 m²

PRIX (Euros) 653.451,79

F 3. Parc de La Sennette – Tronçon D :

LOCALISATION

Adresse : Entre Porte de Ninove et rue de Mégissiers

Propriétaire : privés

Cadastre :

150W31

150W29

150C

150P32

150K32

150L32

150/02B

150N31

Situation existante : allée privée et jardins

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 3259 m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui relie la rue des Mégissiers à l'Institut des Arts et Métiers, à l'intérieur de l'îlot compris entre les rues Heyvaert, des Mégissiers et de la Bougie et la Quai de l'Industrie et le Boulevard de l'Abattoir.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du sol ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le cadre de vie local par la diminution de la densité du bâti et par la suppression de bâtiments en mauvais état ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

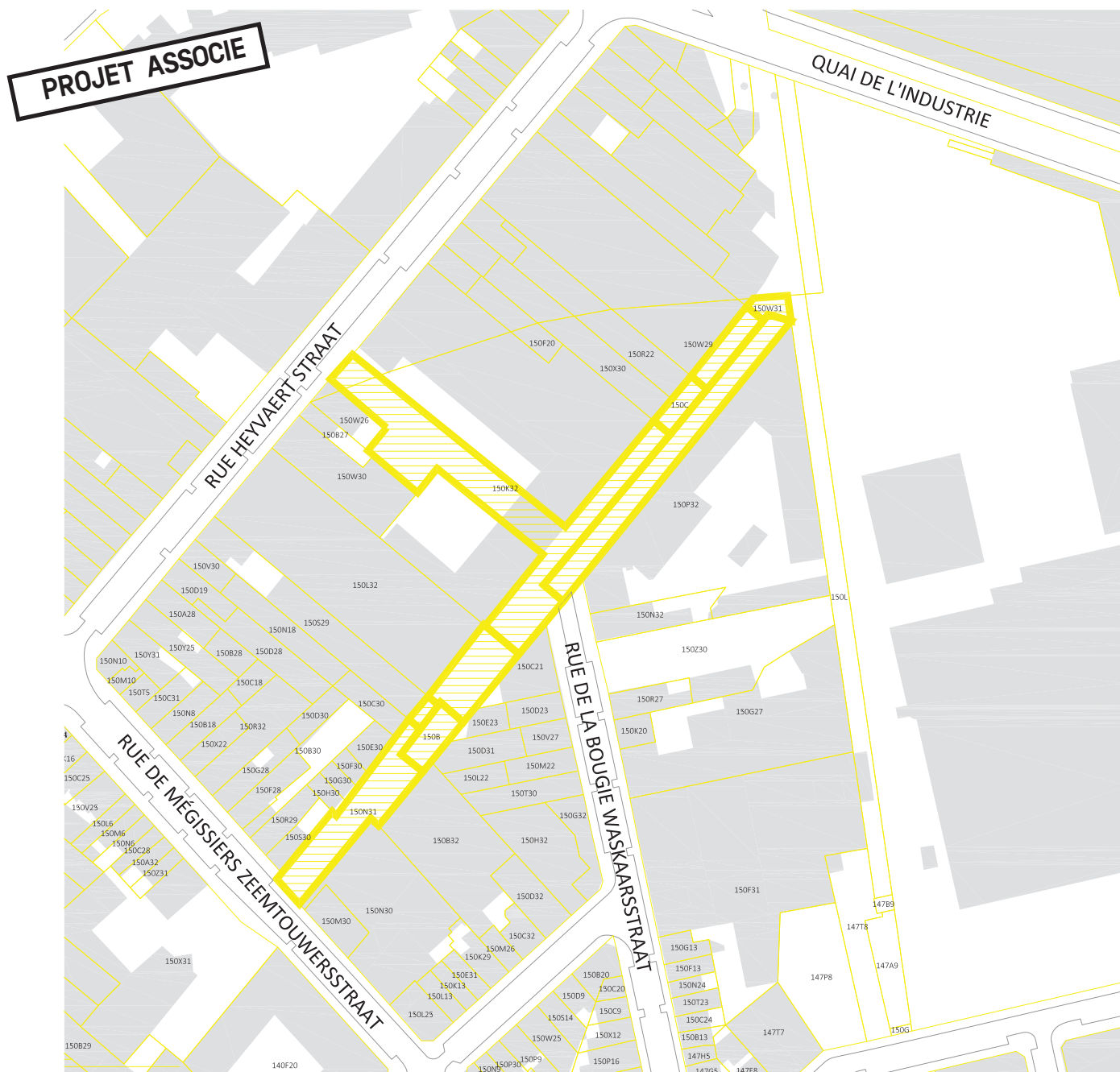
Urbanistiques

- Profiter du projet à l'étude pour la création de logements et équipements ou activités écono-miques aux n° 40-50 de la rue Heyvaert pour prévoir une entrée vers le parc depuis la rue Heyvaert ;
- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...) ;
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;

Mégissiers - Institut des Arts et Métiers



- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associés à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

SURFACES PROJETÉES

Superficie concernée
par le projet : 3259 m²

PRIX (Euros) 1.735.064,98

PORTEUR

Bruxelles Environnement

F 4. Parc de la Sennette – tronçon E :

LOCALISATION

Adresse : Entre Porte de Ninove et Parc de la Rosee

Propriétaire : privés

Cadastre :

150L

147T8

147B9

147A9

150G

Situation existante : allée privée et jardins

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 1789 m²

Emprise au sol du bâti : - m²

Superficie plancher : - m²

Gabarit existant : -

DESCRIPTION DU PROJET

La Région de Bruxelles-Capitale prévoit l'aménagement d'un parc linéaire sur le tracé de la petite Senne ou Sennette traversant le quartier Compas depuis la porte de Ninove jusqu'à la rue Ropsy-Chaudron (abattoirs).

Le projet décrit dans cette fiche concerne le tronçon du parc qui relie la porte de Ninove au parc de la Rosée, à l'intérieur de l'îlot compris entre les rues Heyvaert, des Mégissiers et de la Bougie et la Quai de l'Industrie et le Boulevard de l'Abattoir.

Ce projet comprend :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par l'opération ;
- le projet de lotissement visant à créer la parcelle correspondant à ce tronçon du parc et son transfert à Bruxelles Environnement ;
- l'assainissement du site ;
- l'élaboration du projet d'aménagement ;
- l'aménagement du parc.

OBJECTIFS

Ce projet doit permettre de :

- créer un espace vert dans un quartier très minéral et très peuplé ;
- contribuer au bon fonctionnement des logements et équipements prévus ou existants dans cet îlot ;
- améliorer le réseau local de mobilité douce ;
- contribuer à l'animation et à la convivialité dans le quartier ;
- renforcer le projet régional de maillage vert.

RECOMMANDATIONS

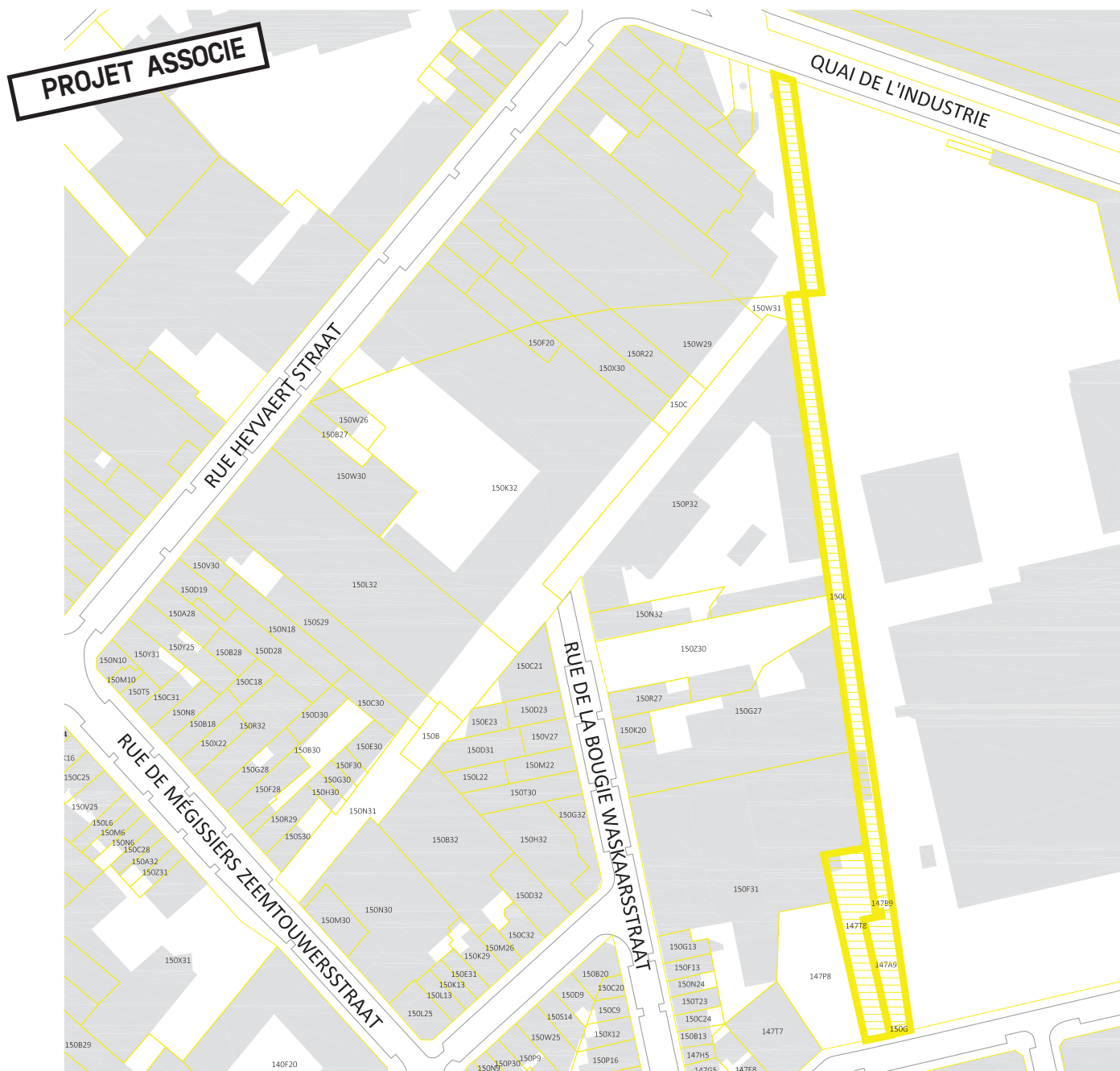
Urbanistiques

- Favoriser les interactions entre le parc et les activités qui se développent dans les parcelles riveraines ;
- Concevoir les entrées du parc de façon à le rendre visible depuis l'extérieur de l'îlot: générosité des ouvertures, attention aux perspectives, percées dans les façades,...
- Profiter de la possibilité de création d'un tracé à deux « branches » dans ce tronçon ;
- Prévoir un élargissement du parc au croisement des deux branches et l'aménager de façon à renforcer les fonctions riveraines et le contrôle social, par exemple, en proposant sur le lieu la création d'un équipement complémentaire aux activités voisines (potager, terrain de sport, « amphithéâtre », ...);
- Profiter du projet d'aménagement pour améliorer la gestion de l'eau dans le quartier.

Au niveau du processus

- Favoriser la participation active des habitants et acteurs locaux dans la conception et, éventuellement, la réalisation du parc ;
- Concevoir les aménagements en lien avec le projet de gestion du parc (fermeture, éclairage, visibilité,...) ;
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot ;
- Motiver les propriétaires, gestionnaires et auteurs de projet des bâtiments riverains à créer des liens fonctionnels et/ou visuels entre leurs locaux et le parc ; proposer, éventuellement, des avantages associées à ce type d'initiative (prime, appui technique,...).

Porte de Ninove - Parc de la Rosée



PORTEUR

Bruxelles Environnement

SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 1789 m²

PRIX (Euros) 952.724,48

F 5. Création de logements et équipements ou activité

LOCALISATION

Adresse : rue Heyvaert 40-50

Propriétaire : Privé

Cadastre :
150K32

Situation existante : Garage

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 4770 m²

Emprise au sol du bâti : 2810 m²

Superficie plancher : 3820 m²

Gabarit existant : variable

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion en logement et locaux pour équipement ou activité économique des parcelles correspondant aux n° 40 et 50 de la rue Heyvaert. Le projet implique également la réaffectation d'une partie de la parcelle du n°50 en espace vert, en vue de la création du parc de la Sennette.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de création de logements ; elle favorise en outre le maintien d'activités productives dans le quartier.

L'opération comprendra :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par cette opération ;
- le projet de lotissement distinguant les surfaces destinées à la construction de celles à affecter en espace vert ;
- la démolition des bâtiments industriels ;
- l'assainissement du sol ;
- la construction sur le site de logements et des locaux destinés à l'activité économique ou à un équipement public.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer à la mixité fonctionnelle dans le quartier à travers la création de locaux pour un équipement ou une activité économique ;
- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc ;
- améliorer la cadre de vie de la rue Heyvaert par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Garantir une bonne cohabitation entre les différentes fonctions (logement et équipement public ou activité économique) ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc ;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

Au niveau du processus

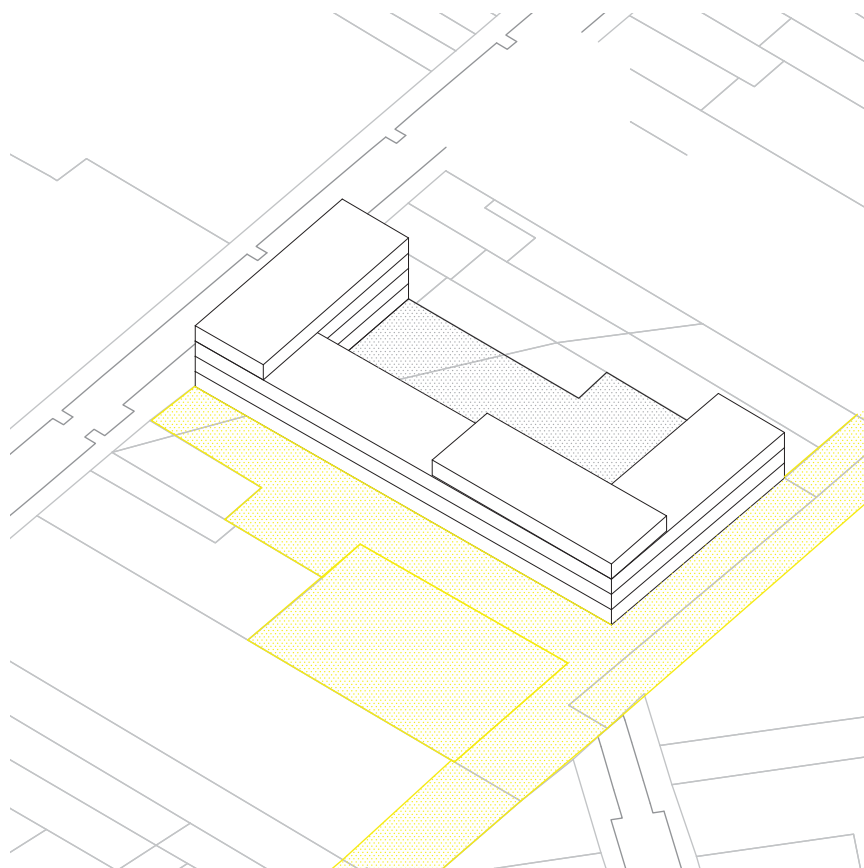
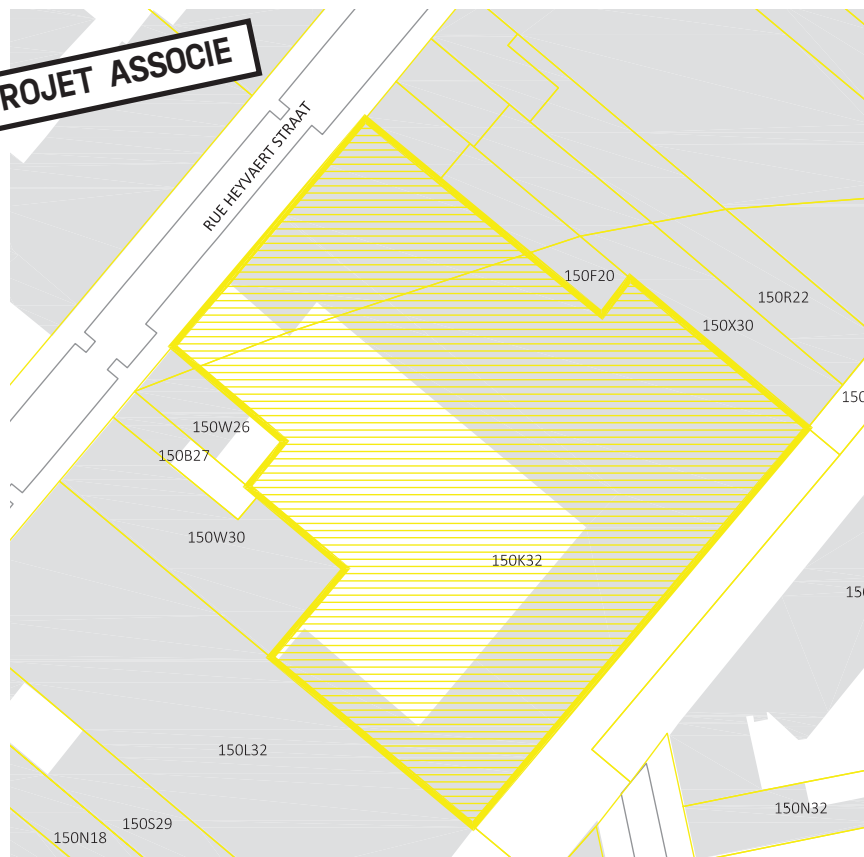
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

privé ou public (Citydev développera au moins une grande opération de logements acquisitifs dans le quartier de Cureghem. L'implantation exacte reste à définir)



PROJET ASSOCIE



SURFACES PROJETEES

Superficie
concernée par le
projet : 6930 m²

PRIX (Euros) 17.383.869,14

F 6. Rénovation de logements et équipements ou

LOCALISATION

Adresse : rue Heyvaert 28-30

Propriétaire : Privé

Cadastre :
150W29
950W11

Situation existante : Logement et
garage à l'arrière

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie au sol : 1770 m²

Emprise au sol du bâti : 1770 m²

Superficie plancher : 3070 m²

Gabarit existant : variable

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion en logement et locaux pour équipement ou activité économique des parcelles correspondant aux n° 28 et 30 de la rue Heyvaert.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de rénovation de logements ; elle favorise en outre le maintien d'activités productives dans le quartier.

L'opération comprendra :

- l'acquisition par Beliris des parcelles concernées par cette opération;
- le projet de lotissement distinguant les surfaces destinées à la construction de celles à affecter en espace vert ;
- la démolition des bâtiments industriels ;
- l'assainissement du sol ;
- la rénovation de logements
- la construction/rénovation des locaux destinés à l'activité économique ou à un équipement public.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer à la mixité fonctionnelle dans le quartier à travers la création de locaux pour un équipement ou une activité économique ;
- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc;
- améliorer la cadre de vie de la rue du Heyvaerts par la création d'un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Garantir une bonne cohabitation entre les différentes fonctions (logement et équipement public ou activité économique) ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...

Au niveau du processus

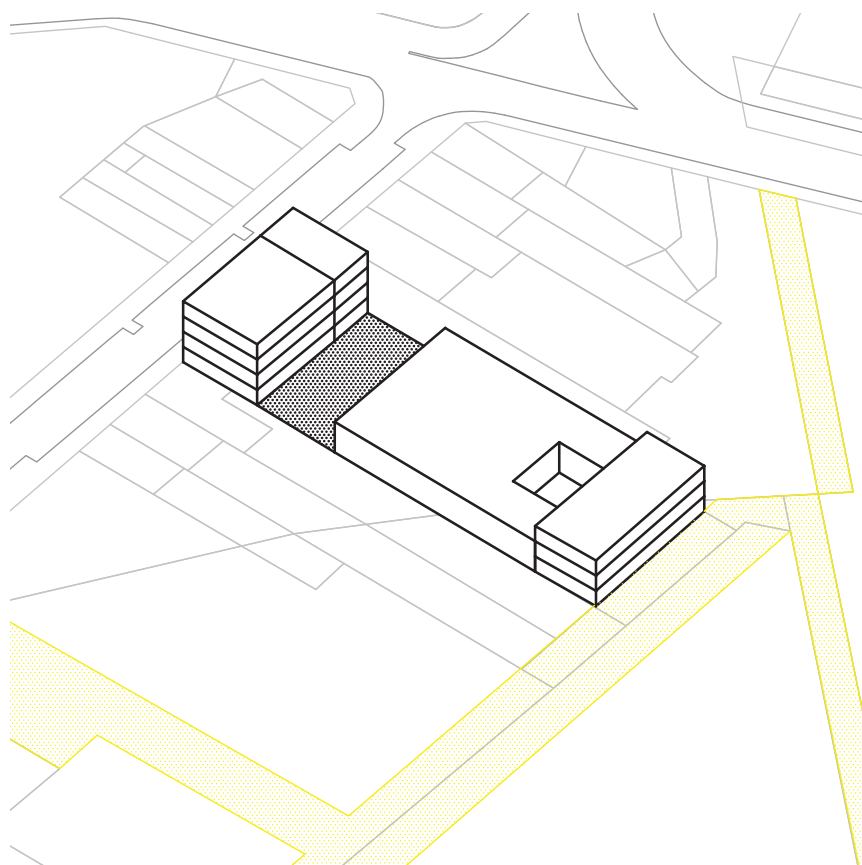
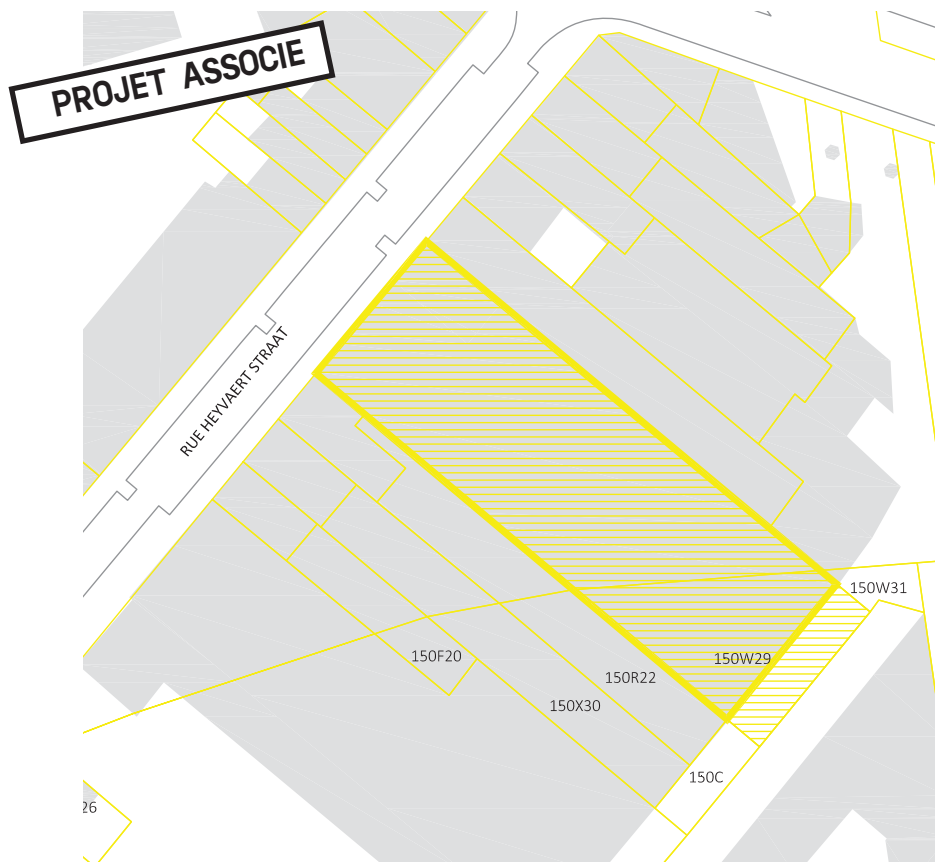
- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

privé ou public (Citydev développera au moins une grande opération de logements acquisitifs dans le quartier de Cureghem. L'implantation exacte reste à définir)



activité économique



SURFACES PROJETEES

Superficie
concernée par le
projet : 3666 m²

PRIX (Euros) 6.837.254,40

F 7. Construction de logements

LOCALISATION

Adresse : rue du Chimiste n° 28-32

Propriétaire : Privé

Cadastre :

150S32 (partie)

140R18 (partie)

Situation existante : Garage (28-30)
et Tannerie Thompson (32)

PRAS : Zone de forte mixité

SURFACES EXISTANTES

Superficie de la parcelle :

150S32 (partie) : 533,43 m²

140R18 (partie) : 601,70 m²

Emprise au sol du bâti : 975,58 m²

Superficie plancher : 975,58 m²

Gabarit existant : rdc

DESCRIPTION DU PROJET

Cette opération propose la reconversion de ces parcelles en logement.

L'opération contribue aux objectifs de reconversion du tissu postindustriel local et de création de logements.

L'opération comprendra :

- l'acquisition des parcelles concernées par cette opération;
- la démolition du bâtiment industriel ;
- l'assainissement du sol ;
- la construction sur le site de 25 logements.

OBJECTIFS

Ce projet permettra de :

- contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions (équipement/activité économique et logement) et par la création de liens physiques entre le bâtiment et le parc;
- améliorer la cadre de vie de la rue du Chimiste en remplaçant un immeuble en mauvais état avec une façade à rue aveugle par un bâtiment ouvert et avenant donnant un accès direct au parc de la Sennette.

RECOMMANDATIONS

Urbanistiques

- Prévoir un accès confortable vers le parc linéaire en intérieur d'îlot ;
- Contribuer au contrôle social dans le parc linéaire de la Sennette notamment par la mixité de fonctions au sein du même bâtiment et par la création de liens physiques et visuels entre le bâtiment et le parc;
- Optimiser les performances environnementales de l'immeuble : récupération des eaux de pluie, installation de panneaux solaires photovoltaïques/thermiques, toiture verte,...
- Ménager un passage à travers le bâtiment pour créer un lien visuel et physique entre la rue du Chimiste et le parc linéaire de la Sennette ;

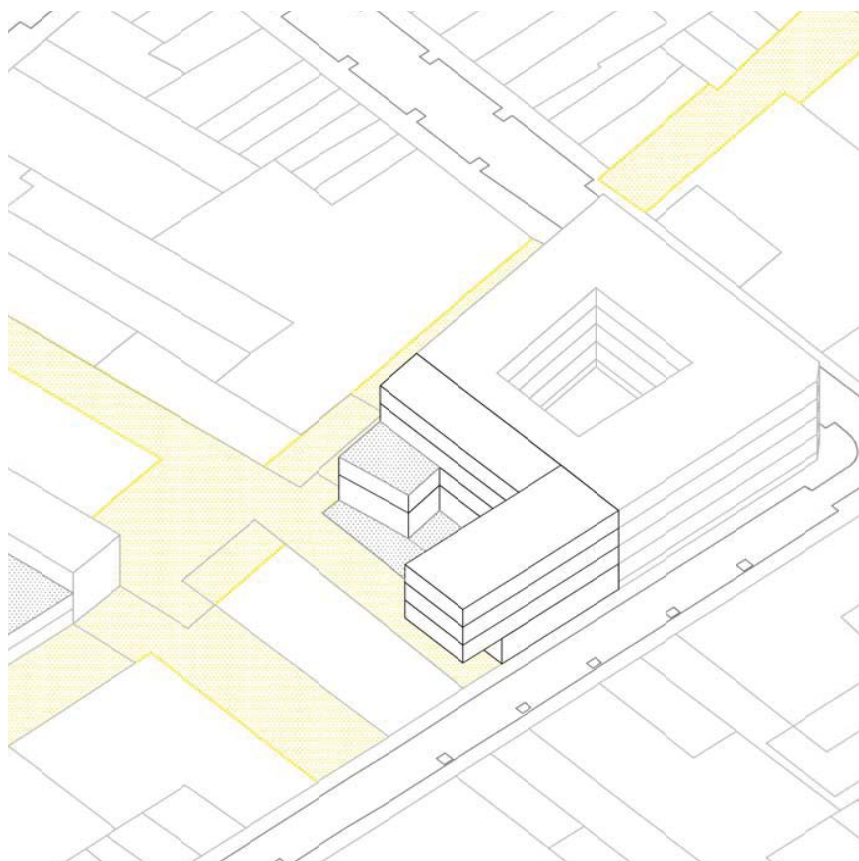
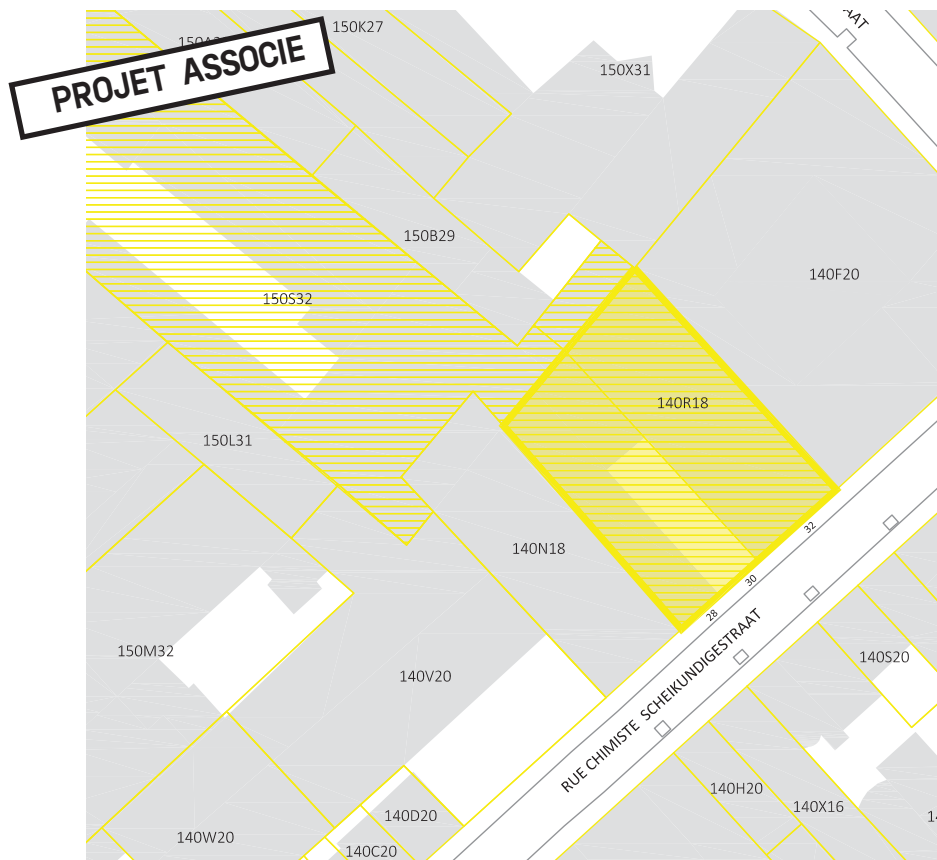
Au niveau du processus

- Concevoir le projet en étroite collaboration avec les auteurs et porteurs des projets qui sont prévus dans cet îlot.

PORTEUR

privé ou public (Citydev développera au moins une grande opération de logements acquisitifs dans le quartier de Cureghem. L'implantation exacte reste à définir)





SURFACES PROJETEES

Superficie concernée
par le projet : 2500 m²

PRIX (Euros) 7.001.026,12

Projets Immatériels

E PROPRETÉ

G FORMATION ET EMPLOI

G2 Economie locale 2.0

G3 ISP via design graphique

G4 Coordination ISP et plateforme employeurs

G5 ISP via rénovation d'espaces publics

G6 ISP via rénovation de logements communaux

H PROJETS SOCIO CULTURELS

H1 Tente mobile

H2 Soutien scolaire

H3 Made in Kuregem

H4 Cureghem Street Zone

H5 Vivre en musique

H6 The New Rezolution

H7 Compas en santé

H8 Programation sportive Compas

H9 Centre de bien-être

H10 La maison des enfants « Compas »

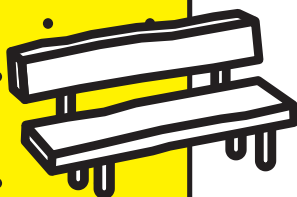
H11 «Sur le trace de mes aïnes» et «Schola ludo»

I PARTICIPATION ET COHESION SOCIALE

I1 Antenne de quartier et dynamique participative

I4 Chef de projet

I5 Architecte





E Propreté

BUDGET (Euros) 164.553

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à installer un coin éducatif propreté (ensemble de petits conteneurs et matériel didactique) sur un terrain communal clôturé et à engager un gardien-animateur afin de le gérer et de mener un travail de sensibilisation des habitants au sujet de la propreté dans le quartier.

Ce projet assurera :

- les permanences aux heures d'ouverture du coin éducatif propreté ;
- l'information et la sensibilisation des habitants, notamment par rapport au tri ;
- un contact permanent avec les habitants et associations visant à identifier et traiter des questions concernant la propreté du quartier ;
- des initiatives de sensibilisation concernant la propreté dans le quartier (tri sélectif, ramassage de déchets privés, déchets commerciaux, comportements favorables à une moindre consommation...)
- l'accompagnement d'actions de propreté ;
- le suivi des contrats de gestion des déchets commerciaux ;
- le relais entre le quartier et les services communaux en ce qui concerne la propreté du quartier

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP niveau C (gardien animateur)
- frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- diminuer les dépôts d'immondices ;
- offrir une alternative pour le stockage des déchets dans les petits foyers et contribuer ainsi, concrètement, au respect du calendrier de ramassage ;
- stimuler le tri sélectif ;
- informer les habitants sur les règlements, acteurs et projets publics en lien avec la propreté ;
- sensibiliser les habitants à un comportement plus respectueux envers la propreté publique ;
- favoriser des initiatives locales des habitants, associations et écoles dans ce domaine ;
- améliorer le cadre de vie local ;
- favoriser le sentiment de bien être et de sécurité dans le quartier.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le gardien-animateur assurera des permanences au coin éducatif propreté qui sera installé au n°14A de la rue de la Rosée.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service propreté.

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

G. Formation et Emploi



Les projets proposés dans ce chapitre sont orientés vers la formation et la facilitation de l'accès à l'emploi pour les habitants du quartier, notamment pour les jeunes, ainsi que vers le soutien aux nouvelles initiatives génératrices d'emploi. Les projets visent aussi la mise en réseau et la concertation entre les acteurs « emploi-formation » actifs au sein du périmètre.

Le chapitre comprend les projets suivants :

- Économie 2.0 (G2)
- ISP via design graphique (G3)
- Coordination réseaux ISP et plate-forme employeurs (G4)
- ISP Régie des quartiers (G5)
- ISP via rénovation de logements communaux (G6)

G 2. Économie Locale 2.0

BUDGET (Euros)

200.000

DESCRIPTION DU PROJET

Économie locale 2.0 est un projet de soutien aux porteurs d'initiatives d'auto-crédation d'emploi. Il s'appuie sur et développe des dispositifs déjà existants au niveau de la création des PME, afin d'optimiser ces ressources et d'en améliorer les résultats. Ce projet propose :

- la détection et la relance de projets « dormants » ;
- des actions de « matching PME » ;
- la mise en place d'un système de micro-crédit local ;
- la création d'un espace de co-working et d'ateliers de formation et d'orientation ;
- la mise en place d'une stratégie de communication permettant de mutualiser les efforts et d'améliorer la qualité du travail de communication autour des différents dispositifs, besoins et ressources.

Il comprend :

- l'engagement d'un 0,75 ETP
- des frais de fonctionnement

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- augmenter le public bénéficiaire des dispositifs existants au niveau de la création de PME ;
- établir une plus grande interactivité entre les dispositifs de mise à l'emploi salarié et de création d'entreprises et l'émergence de nouvelles activités et entreprises ;
- susciter davantage d'activités dans le secteur PME.

LOCALISATION

Le projet sera ancré au siège d'Euclides ; les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

- Public du quartier ayant une activité PME (entrepreneurs en activité dans le quartier).
- Public du quartier intéressé par ce type d'activité économique (entreprises en création).

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Euclides SC

Partenaires : Ensemble d'associations et des services publics actifs dans le domaine.

G

3. ISP via design graphique



BUDGET (Euros)

20.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à former des jeunes peu qualifiés au design graphique via la mise en page de plusieurs publications du contrat de quartier.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- contribuer à la mise à l'emploi des jeunes du quartier ;
- valoriser leurs compétences ;
- informer les citoyens sur l'évolution du contrat de quartier ;

LOCALISATION

Les activités de production graphique auront lieu dans les locaux de l'asbl Maks, situés à proximité du périmètre. Les résultats de cette activité rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier bénéficieront des outils de communication réalisés dans le cadre de ce projet. Des habitants peuvent aussi participer à la réalisation de ces outils. Les jeunes chercheurs d'emploi qui seront embauchés dans le cadre de ce projet profiteront d'une formation en graphisme.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Maks

Partenaires : Service rénovation urbaine (Antenne de quartier) . Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

G 4. Coordination ISP et plateforme «employeurs»

BUDGET (Euros)

421.500

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet propose la création de deux réseaux qui fonctionneront de façon concertée :

Réseau 1 : Coordination ISP

- Création d'un comité de pilotage rassemblant les différents intervenants « emploi » actifs dans le quartier ;
- Gestion d'une enveloppe budgétaire destinée à la réalisation des projets « emploi » ;
- Organisation d'échanges autour de différents thèmes : les formations prévues, les collaborations possibles, la communication, comment attirer le public, quelles économies d'échelle, etc.
- Sensibilisation des services communaux au sujet de : l'inclusion des clauses sociales dans les marchés publics, la division des gros marchés en lots auxquels les acteurs sociaux auraient accès ou la création de stages ;
- Développement et soutien des projets d'intérêt commun : p. ex. rencontre avec des employeurs, visite d'entreprise, nouvelle formation, etc.
- Réalisation d'outils de travail et de communication : brochures trimestrielles présentant les formations, développement de plusieurs médias, etc.

Réseau 2 : Plateforme employeurs

- Rencontrer individuellement les nombreux acteurs actifs dans le domaine : des entreprises, les instances régionales (Atrium, ABE, ...), des représentants des réseaux d'employeurs (BECl, Be.face, UNIZO, UCM,...), les services communaux en contact avec les entreprises comme les services d'urbanisme, de permis d'environnement, etc.
- Réunir régulièrement ces acteurs autour des enjeux importants dans le secteur : présentation d'intervenants ISP, visite des projets ISP, quelles collaborations possibles, quels avantages et opportunités, les mesures de mise à l'emploi, etc.
- Développer les thèmes et projets issus de ces réunions : p. ex. les stages en entreprises et le parrainage, des collaborations entre différentes entreprises, etc. ;
- Organiser des visites d'entreprises ;
- Réaliser des outils de communication : développement via plusieurs médias etc.

Le projet comprend :

- l'engagement de 1 ETP niveau A
- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'enveloppe budgétaire destinée à la réalisation des projets « emploi ».

OBJECTIFS

Pour la Coordination ISP :

- une meilleure coordination entre intervenants ISP du quartier ;
- la mutualisation des ressources et expertises disponibles (et donc des économies d'échelle) ;
- une meilleure visibilité des acteurs, initiatives et outils existants.

Pour la Plateforme employeurs :

- rapprocher les employeurs et les différents intervenants ISP afin de faire concorder l'offre et la demande ;
- favoriser la mise au travail et la prise en stage des demandeurs d'emploi ;
- mieux informer les employeurs.

PUBLIC CIBLE

- Les demandeurs d'emploi du quartier ;
- Les différents intervenants dans les domaines de l'insertion socioprofessionnelle, de la formation et de l'économie sociale présents dans le quartier ;
- Les employeurs dans et autour du quartier, mais aussi des employeurs importants dans la commune.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht. Service Économie, emploi, classes moyennes
Partenaires : Acteurs ISP, EFT et économie sociale situés dans le quartier, CPAS, Actiris, Werkwinkel/Tracé Brussel, Mission locale, Autres intervenants ISP dans la commune, services communaux, Réseaux d'entreprises : Be.face, Beci, etc., instances régionale : ABE, Atrium, etc., entreprises diverses.

G**5. ISP via rénovation d'espaces publics****BUDGET (Euros)****344.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet prévoit la réalisation de chantiers de rénovation de trottoirs et de rénovation légère d'infrastructures communales dans le cadre d'un projet d'insertion socioprofessionnelle. Un responsable technique coordonnera les différentes structures d'I.S.P. Il planifiera les actions prioritaires et assurera la gestion des différents chantiers en collaboration avec les services communaux compétents.

Le projet comprend la mise en place de quatre modules ISP dans la durée du contrat de quartier. Un module équivaut au travail d'une équipe de cinq ouvriers en formation pendant un an. Les chantiers prioritaires à réaliser dans le cadre de ce projet concernent la rénovation des trottoirs des voiries suivantes :

- avenue de la Brasserie ;
- rue Memling ;
- rue Gheude.

Le projet ISP - Régie des quartiers peut éventuellement réaliser des chantiers de rénovation légère d'équipements communaux.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un 1/4 ETP gestionnaire de chantier ;
- l'engagement d'un 1 ETP chef d'équipe ;
- les frais de fonctionnement et production.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- contribuer à la remise en état des voiries et équipements du périmètre.
- former aux métiers du bâtiment de personnes sans emploi dépendant du CPAS ou du SEMJA.
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie local.

LOCALISATION

Ensemble du périmètre, mais en priorité aux rues Memling et Gheude ainsi qu'à l'avenue de la Brasserie.

PUBLIC CIBLE

Ouvriers en ISP dépendant du CPAS ou du SEMJA.

En général, l'ensemble d'habitants et usagers du périmètre.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Régie des quartiers d'Anderlecht

Partenaires : CPAS d'Anderlecht, SEMJA d'Anderlecht, les services Rénovation urbaine et Travaux publics de la commune d'Anderlecht, associations locales

RECOMMANDATION

L'identification des chantiers doit se faire en accord avec les objectifs et priorités du contrat de quartier.

G**6. ISP via rénovation de logements communaux****BUDGET (Euros)****282.038****DESCRIPTION DU PROJET**

La Commune possède dans le périmètre un patrimoine de logements non négligeable, mais certaines rénovations entamées ne sont pas achevées, d'autres comportent des défauts à corriger. Pour l'ensemble de ces bâtiments, le Service des Propriétés Communales manque de moyen financier et humain pour entretenir son patrimoine. D'où beaucoup de demandes de travaux à charge du bailleur qui restent en souffrance et un patrimoine qui s'est beaucoup dégradé. Ce travail d'entretien a été entamé partiellement dans le contrat de quartier précédent, il reste une importante demande des locataires à satisfaire. D'autre part, de nombreuses familles sont en attente d'un logement adapté à prix modeste. Dans le quartier Lemmens, cette réalité est particulièrement marquée. D'autre part, de nombreuses personnes qui par manque d'expérience professionnelle ou de formation ont des difficultés à trouver un emploi.

Le projet comprend:

- travaux de remise en état de logements communaux vides,
- travaux dans des logements déjà occupés,
- amélioration des conditions de logement des locataires fragilisés.

OBJECTIFS

Ce projet permet de :

- mise en location de logements communaux vides,
- entretien des logements communaux,
- augmentation de l'offre de logements communaux disponibles,
- formation aux métiers du bâtiment pour des personnes sans emploi dépendant du CPAS.

PUBLIC CIBLE

- familles en attente d'un logement communal,
- locataires communaux du périmètre
- personnes en manque de qualification professionnelle

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : ULAC

Partenaires : Commune Anderlecht : service des bâtiments; CPAS; Réseau Habitat - CRU; Samenlevings opbouw.

H. Projets Socioculturels



Le périmètre du contrat de quartier Compas peut compter sur un grand nombre d'associations et de services publics actifs dans le domaine socioculturel. Les projets proposés dans le cadre de ce programme valorisent ces acteurs et la mise en place d'actions concertées.

Ce chapitre présente les projets suivants :

- Tente mobile Lemmens : organisation d'activités pour les femmes et les enfants
- Soutien scolaire Avicenne,
- Made in Kuregem, Cureghem Street Zone et New Rezolution : animations jeunesse autour du sport et des arts urbains
- Vivre en musique : apprentissage du français par le chant
- Compas en santé : réseau pour la coordination et l'impulsion d'action dans le domaine de la santé
- Programmation sportive Compas : programmation d'activités sportives
- Centre de bien-être : ateliers et groupes de parole autour centrées sur le genre et de la famille
- La maison des enfants Compas : accueil extra-scolaire pour enfants de 6 à 12 ans
- Sur le trace de mes aînés et Schola-ludo : accompagnement parental et soutien scolaire via le jeu de société

H 1. Tente mobile

BUDGET (Euros)

90.000

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet propose la création de lieux de rencontre, d'échange, de développement personnel et d'aide à l'insertion sociale. Il comprend trois volets : l'Espace rencontre, la Tente mobile et l'Espace d'accueil 0-6.

L'Espace rencontre, accueillant prioritairement des femmes, se développe de septembre à avril. Organisé sous la forme d'ateliers, il s'agit d'un lieu :

- de formation et de partage d'expériences autour de la cuisine, de la couture, de la broderie, ... ;
- de soutien et d'orientation au sujet des démarches administratives et institutionnelles ;
- d'échange et de convivialité : tables de discussion, sorties en famille ou entre femmes, ... ;
- de proposition de nouvelles initiatives et notamment de préparation de l'action « Tente mobile ».

La Tente mobile est un prolongement de l'Espace rencontre et configure une action visible, conviviale, d'information et de cohésion sociale dans l'espace public. En été, la tente sera installée hebdomadairement sur la place Lemmens ou dans d'autres espaces publics du quartier. Elle accueillera toute sorte de publics et notamment des femmes, des jeunes et des enfants.

L'espace accueil 0-6 est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans animé par des jeunes en formation. Il accueillera notamment les enfants de femmes participant aux actions Espace rencontre et Tente mobile, afin de faciliter leur présence lors des activités proposées dans le cadre de ces deux projets.

Le projet comprend :

- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'engagement du personnel.

OBJECTIFS

- favoriser l'émancipation et la prise d'autonomie des femmes ;
- faciliter les échanges interculturels et intergénérationnels ;
- former des femmes animatrices à la CNV (Communication Non Violente) et la gestion de groupe ;
- favoriser la participation des femmes à ce type de projet en leur offrant une alternative pour la garde des enfants de 0-6 ans ;
- offrir du soutien à la parentalité et de l'aide à la scolarité des enfants ;
- redynamiser et rendre plus conviviale la place Lemmens ;
- à travers la Tente mobile, offrir un cadre pour des activités rassemblant des publics différents (différents âges, genres, origines, ...).

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Dans le quartier et notamment sur la place Lemmens.

PUBLIC CIBLE

Les mamans, les jeunes filles, les enfants de 0-6 ans via l'espace d'accueil. Tous les habitants du quartier et de ces environs dans le cadre de la Tente mobile.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Bouledeneige

Partenaires : Service de prévention, Espace culturel Belgo-Camerounais, Jes stadlabo brussels, Culture et santé, Consultation ONE, Centre anderlechtois de formation (CAF), Institut de la Providence, Infor Femme.

H 2. Soutien scolaire Avicenne

BUDGET (Euros)

90.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à conforter et renforcer le pôle « soutien scolaire » et « socioculturel » de l'asbl Avicenne, afin de créer et de générer du lien social durable qui ait des retombées positives sur la vie du quartier. Concrètement, ce projet envisage de :

- transformer la conception du soutien scolaire, en travaillant sur le tutorat avec l'idée du « Big Brother » qui réussit ;
- augmenter quantitativement le nombre de participants qui est limité pour le moment à 20 personnes (liste d'attente);
- créer des ponts et des articulations durables avec le secteur économique et les universités ;
- développer des projets socioculturels et artistiques en complémentarité avec le soutien scolaire.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP ;
- des frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

- encourager et développer parmi les jeunes une culture de la réussite et de l'excellence ;
- créer des opportunités d'aide à la parentalité par un soutien respectueux et valorisant des parents dans leur rôle ;
- contribuer à l'éradication de l'échec scolaire au sein du quartier ;
- redonner confiance et offrir des perspectives aux jeunes du quartier.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le projet se développera essentiellement dans le Curo Hall. Les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 12 à 26 ans. Habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Avicenne

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET (Euros)**378.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Mise en place, gestion et animation d'un dispositif d'accueil extrascolaire néerlandophone offrant un programme d'activités sportives et artistiques aux jeunes du quartier âgés de 12 à 18 ans.

Il complète et développe le programme déjà existant d'activités de loisir, d'éducation et d'accompagnement vers l'enseignement et le travail que les partenaires du projet (Beeldenstorm, Buurtsport, Maks) offrent actuellement dans le périmètre et ses alentours. Il s'agit en effet de valoriser et d'optimiser cette offre à travers une coordination commune et la mutualisation des moyens disponibles.

Le projet comprend :

- l'achat du matériel artistique et sportif ;
- l'engagement d'un 1/2 ETP gestionnaire de l'infrastructure ;
- l'engagement de vacataires pour l'animation artistique et sportive (moniteurs et jobistes) ;
- 2 1/2 ETP pour l'encadrement du programme artistique et sportif ;
- 1/2 ETP éducateur pour les jeunes en formation ;
- frais de fonctionnement.

OBJECTIFS

- Développer un fonctionnement intergénérationnel qui peut offrir des garanties (contrôle social) pour un public cible de jeunes entre 12 et 30 ans, à travers différents domaines artistiques, avec un accent particulier sur les arts urbains (danse, musique, graffiti, multimédia, ...) ;
- développer une offre d'activités « urban » sur mesure, proche du quotidien des jeunes ;
- valoriser les compétences des jeunes afin de les motiver vers l'étude et diminuer le décrochage scolaire ;
- faciliter aux jeunes l'accès aux jobs étudiants ;
- offrir à ce public un accompagnement pour l'amélioration des attitudes de base en milieu social et professionnel.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou travaillent avec le même public cible.

LOCALISATION

Le programme sera localisé dans les locaux actuels des différents partenaires ou dans d'autres locaux situés dans le périmètre occupés temporairement ou partagés.

PUBLIC CIBLE

Intergénérationnel avec un accent particulier sur le public cible des jeunes entre 12 et 30 ans.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Département Gemeenschapsmaterie, Service Jeugd en Samenlevingsopbouw.

Partenaires : Beeldenstorm vzw, Buurtsport Brussel vzw, Maks vzw – Kursasaw Tewerkstelling.

H 4. Cureghem Street Zone

BUDGET (Euros)

102.444

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à créer et animer un dispositif dédié à l'expression des talents artistiques et urbains des jeunes du quartier âgés de 12 à 26 ans. Il s'agit de proposer à ce public :

- un espace d'accueil et de rencontre pour les jeunes ;
- un espace de loisir actif : activités sportives, ateliers musicaux, artistiques, activités multimédias, sous forme de cours ou de stages durant les congés scolaires et l'année ;
- un espace de participation : les jeunes sont directement associés à la gestion de l'Espace et à ses actions ; il participent à des projet de participation et de citoyenneté (articulation avec le Conseil des jeunes) ;
- un espace d'expression et de développement culturel : théâtre, hip-hop, danse, comédie musicale, soutien de groupes de jeunes musiciens, concerts et diffusion artistique, création d'un journal par et pour les jeunes, d'une radio, ...
- un espace ouvert sur le monde, proche et lointain : organisation de fêtes de quartier en collaboration avec la population locale, participation à des actions de soutien au développement avec d'autres pays, réalisation de projets d'échanges internationaux, ...

Le projet comprend :

- des frais de matériel et d'investissement ;
- des frais de fonctionnement ;
- l'engagement de prestataires extérieurs (vacataires)

OBJECTIFS

- favoriser la mixité sociale, culturelle, et intergénérationnelle ;
- améliorer l'offre d'activités sportives et artistiques pour le jeunes ;
- favoriser l'autonomie des jeunes et leur participation à la vie locale ;
- offrir aux jeunes la possibilité de participer à des projets qui contribuent à leur développement personnel et favorisent leur insertion professionnelle.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Dans les différents équipements du quartier (plaine de Liverpool, Curo-Hall...).

PUBLIC CIBLE

Jeunes du quartier âgés de 12 à 26 ans.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service de la Jeunesse francophone

Partenaires : Service de prévention, Service des sports, asbl Rezolution, Solidarité (organisation de jeunesse), Maison de la Cohésion sociale, Komi Hola et Aminata Touré, Lets-go urbain, Kultureghem.

BUDGET (Euros)**110.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet propose différentes activités qui associent la musique à l'apprentissage de la langue française :

- mise en place d'ateliers d'apprentissage du français par le chant en partenariat avec différentes associations du quartier;
- sorties et rencontres avec d'autres groupes d'alphabétisation de façon à permettre des échanges et une mise en pratique des apprentissages ;
- valorisation du travail réalisé avec les apprenants sous forme d'une présentation en musique à la fin de chaque année.

Le projet comprend :

- l'engagement de personnel;
- des frais de matériel, d'investissement et de fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- favoriser la mixité, l'égalité et la cohésion sociale ;
- valoriser la diversité culturelle ;
- motiver les habitants et usagers du quartier à l'apprentissage et au perfectionnement de la langue française ;
- faciliter l'apprentissage et le perfectionnement de la langue par la mise en place d'une pédagogie conviviale et accessible à tous, fondée sur la musique ;
- motiver à l'apprentissage de la musique et contribuer à la connaissance de la culture musicale belge.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou disposent de locaux.

LOCALISATION

Le projet se développera essentiellement dans les équipements communaux et locaux associatifs du quartier.

PUBLIC CIBLE

Public mixte, multiculturel et intergénérationnel habitant le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Musique Plurielle

H 6. The New Rezolution

BUDGET (Euros)

80.000

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet propose la mise en place d'activités socioculturelles, artistiques et sportives destinées aux jeunes du quartier. Il s'agit d'offrir à ce public :

- un espace-temps d'accueil et de rencontre ;
- un programme d'activités socioculturelles et sportives ;
- des activités artistiques : graphisme, danse, musique, enregistrement,...
- des échanges internationaux ;
- la possibilité de développer des activités avec du matériel de qualité (studio d'enregistrement, agrandir le parc d'instruments de musique).

Le projet comprend :

- l'engagement d'un demi ETP ;
- des frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- favoriser une image positive des jeunes du quartier, notamment auprès de leurs parents et entourage ;
- favoriser la participation des jeunes à des activités culturelles et artistiques : ateliers d'écriture, d'expression artistique et corporelle (danse), musique,...
- valoriser les talents des jeunes du quartier ;
- motiver chez les jeunes la création artistique en tant que levier pour leur prise d'autonomie et de confiance en soi ;
- Encourager les jeunes à devenir des acteurs responsables, critiques et solidaires.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires.

LOCALISATION

Le projet se développera essentiellement dans les équipements communaux et locaux associatifs du quartier.

PUBLIC CIBLE

Jeunes de 15 et 30 ans habitant le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Rezolution

Partenaires : Nombreux acteurs publics et associatifs présents dans le quartier.

BUDGET (Euros)**162.002****DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet prévoit la création et l'animation d'un « réseau santé » pour réaliser un diagnostic sur le sujet et mettre en place, pendant la durée du contrat de quartier, des projets de prévention.

Le type et le nombre d'initiatives seront co-construits avec l'ensemble des acteurs concernés (ex: création d'outils d'information adaptés au public, recrutement et formation de personnes relais, création d'une structure sociale adaptée au public du quartier, création d'un répertoire santé, information et sensibilisation des habitants et professionnels, actions autour de différents thèmes,) .

Ce réseau sera coordonné par un comité de pilotage dont les missions seront l'accompagnement méthodologique et le soutien à l'évaluation du projet. L'animation du réseau sera assurée par un travailleur social (infirmier ou assistant social) avec une formation et/ou une expérience en démarche communautaire. Son travail consistera à travailler avec l'ensemble d'acteurs locaux de la santé. Le projet sera développé en étroite collaboration avec l'initiative Bus Info-Santé.

Le projet comprend :

- l'engagement d'un ETP (travailleur social ou infirmier)
- des frais de fonctionnement

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- identifier plus précisément les besoins et les attentes des habitants et des professionnels du quartier autour du bien-être et de la santé (phase de diagnostic) ;
- renforcer le travail déjà fourni par les associations de terrain en améliorant la concertation locale et le travail en réseau ;
- constituer un réseau d'interlocuteurs auprès des différents projets menés dans le cadre du contrat de quartier durable afin que l'axe santé soit transversal à toute action, dans le sens où la grande majorité des déterminants de santé relèvent du logement, de l'alimentation, etc.

LOCALISATION

Périmètre du contrat de quartier Compas.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants, notamment les femmes et les personnes âgées du quartier. Les professionnels du domaine de la santé actifs dans le quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht - Centre de Santé

Partenaires : Ensemble d'acteurs santé dans le périmètre et en particulier : le Service de Promotion de la Santé à l'école (PSE), le Centre de santé mentale « L'Eté à la Rosée », la consultation ONE, la Maison médicale Medikuregem, l'asbl de santé communautaire Les Pissenlits. Ensemble d'acteurs « santé » actifs dans le périmètre.

H

8. Programmation Sportive Compas

BUDGET (Euros)

84.546

DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste à mettre en place différents types d'activités favorisant la pratique sportive chez les habitants du quartier, tous âges confondus. En effet, bien qu'on constate l'existence d'équipements sportifs à proximité du périmètre, ceux-ci ne sont pas accessibles aux habitants du quartier en raison de différents facteurs d'ordre administratif et/ou technique. Il s'agit par ce projet de pallier à court terme à ce manque, à travers l'organisation :

- d'activités sportives dans l'espace public (tennis, basket, freerunning, parkour, yamakasi, VTT, roller...);
- de galas et de démonstrations sportives ;
- d'excursions sportives ;
- de rencontres avec les clubs sportifs anderlechtois ;
- d'actions d'initiation sportive.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- répondre aux attentes individuelles des habitants du périmètre en matière d'activités sportives ;
- favoriser des apprentissages en matière de socialisation, d'autonomie et de structuration ;
- favoriser le bien-être, l'estime de soi chez les participants ;
- lutter contre la sédentarité et améliorer la santé ;
- contribuer à l'acquisition de compétences ;
- renforcer l'intégration de tous et améliorer la cohésion sociale.

RECOMMANDATIONS

Établir des collaborations avec d'autres acteurs du périmètre qui développent des projets similaires et/ou disposent des locaux pouvant accueillir certaines pratiques sportives.

LOCALISATION

Espaces publics et équipements du périmètre du contrat de quartier Compas. Équipements sportifs extérieurs au quartier.

PUBLIC CIBLE

L'ensemble des habitants du quartier.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Service sport

Partenaires : Service de la Jeunesse Néerlandophone, Service d'action sociale, Service de Prévention, asbl Cosmos, asbl Pissenlits, asbl Rezolution, asbl Atlas Team, asbl Buurtsport, asbl Stret Tennis.

BUDGET (Euros)**46.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet met en place des ateliers et des groupes de paroles visant la formation et l'autonomie socioéconomique de femmes du quartier.

Le projet propose :

- des ateliers d'alphabétisation et FLE (français langue étrangère) ;
- des ateliers « pratiques » avec un triple but d'apprentissage de la couture, de réalisation de manuels de couture et de production de vêtements et d'accessoires ;
- des actions de divulgation et la vente des produits des ateliers couture : portes-ouvertes, défilés, marchés,...
- des groupes de travail réguliers pour évaluer la gestion et le déroulement du projet.

Le subside demandé couvrira les frais de matériel et de fonctionnement des activités.

OBJECTIFS

Le projet permet de :

- contribuer au bien-être et à l'autonomie des femmes du quartier ;
- déconstruire des stéréotypes et des préjugés à l'égard des femmes concernées par le projet, par plus de visibilité de leur savoir-faire et de leur capacité créatrice ;
- aider au développement socio-économique des femmes, par des revenus provenant de la confection et de la commercialisation de vêtements ;
- contribuer au renforcement institutionnel des organisations féminines et la professionnalisation de leurs membres.

LOCALISATION

Les ateliers auront lieu, en principe, au siège de l'UFLED et dans des locaux associatifs du périmètre ; les activités émanant du projet rayonneront dans tout le périmètre du contrat de quartier.

PUBLIC CIBLE

- les femmes, dont celles étrangères ou d'origine étrangère, socialement fragilisées;
- les organisations féminines concernées et/ou impliquées par les problématiques et questionnements concernant les femmes.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Union des femmes libres pour l'égalité des droits (UFLED) asbl.

Partenaires : Acteurs publics et privé présents dans le périmètre.

H 10. Maison des enfants Compas

BUDGET (Euros)

140.000

DESCRIPTION DU PROJET

La Maison des enfants Compas sera un lieu d'accueil extra-scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans. Ce projet répond à une demande récurrente de la population du quartier, les places disponibles dans les trois lieux d'accueil en périphérie du périmètre étant insuffisants pour pallier à aux besoins actuels. La Maison des enfants Compas sera installée dans l'ancienne salle de dessin du Curo-Hall, laquelle est en cours de rénovation grâce au soutien du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés. Il s'agit d'un espace de +/- 150 m2 qui pourra accueillir 36 enfants de 6 à 12 ans. Le projet sera développé en collaboration avec les écoles et en lien permanent avec le milieu de vie de l'enfant. Il permettra de :

- Organiser quotidiennement du soutien scolaire ;
- Organiser des ateliers d'expression et de créativité ;
- Mettre à disposition des enfants du quartier un espace et du matériel pédagogique adéquats à la réalisation de ces activités ;
- Garantir un encadrement de qualité par l'engagement de personnel compétent ;
- Organiser des rencontres avec les parents et les enseignants.

Le projet comprend :

- l'engagement de 2 postes 1/2 ETP (animateur) ;
- des frais de fonctionnement.

OBJECTIFS

- Soutenir les enfants dans leur scolarité ;
- Favoriser chez ces enfants la créativité et l'activité sportive ;
- Offrir aux habitants du périmètre un espace d'accueil extra-scolaire de qualité et ouvert vers le quartier.

LOCALISATION

La Maison des enfants fera partie de l'équipement Maison de la cohésion sociale, actuellement installée au Curo-Hall.

PUBLIC CIBLE

Les enfants du quartier et en particulier ceux qui, de par leurs origines sociales ou culturelles, pourraient éprouver des difficultés d'accrochage scolaire.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Vie associative francophone d'Anderlecht

Partenaire : Commune d'Anderlecht

H**11. « Sur le trace de mes aînés » et « Schola ludo »****BUDGET (Euros)****40.000****DESCRIPTION DU PROJET**

Ce projet permet de mettre en place et de coordonner deux initiatives visant la réussite scolaire et la cohésion sociale dans le quartier :

« Sur le trace de mes aînés se construit mes identités » est un projet qui

comprend deux volets :

- des ateliers de production artistique (expos, théâtre, ...) organisés à partir de la récolte de récits auprès des anciens du quartier ;
- des ateliers intergénérationnels qui rassembleront des personnes de différents origines socioculturelles et qui stimuleront la parole et l'échange à propos de leurs repères identitaires et éducatifs.

« Schola-Ludo » met en place des animations basées sur le jeu et des méthodes alternatives d'apprentissage (gestion mentale, PNL, ...). Ces animations seront réalisées tant pendant le temps scolaire qu'en tant qu'activité de soutien à la scolarité.

Le projet comprend :

- frais de personnel correspondant à un 0,3 ETP (coordination) et des vacataires ;
- frais de matériel et fonctionnement.

OBJECTIFS

- le développement holistique de l'enfant et de l'adolescent ;
- le soutien à la parentalité ;
- le renforcement de la citoyenneté des familles dans leur(s) lieu(x) de vie ;
- l'intégration de méthodes alternatives et complémentaires dans les pratiques professionnelles des acteurs de l'éducation et de l'enseignement ;
- la création d'un espace suscitant des collaborations et des mises en réseaux dans le secteur associatif et scolaire ;
- une meilleure compréhension de l'altérité pour une interculturalité effective et intégrée.

LOCALISATION

Dans les locaux de l'asbl Walalou et dans les écoles et associations du quartier.

PUBLIC CIBLE

Les jeunes du quartier (primaire et secondaire) et leurs familles.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Asbl Walalou

Partenaire : Écoles et associations locales

I. Participation et coordination

En tant qu'outil de développement urbain actif et de renforcement de la cohésion sociale, le contrat de quartier doit réserver une place importante à la participation des habitants et des acteurs associatifs du quartier. L'impulsion, le soutien et l'accompagnement de projets qui ont pour but l'information et la mobilisation des habitants est ainsi un enjeu prioritaire lors du développement du programme.

Les projets de participation et de cohésion sociale proposés dans le cadre du contrat de quartier durable compas sont :

- Antenne de quartier et dynamique participative (I-1)
- Chef de projet (I-4)
- Architecte (I-5)

1. Antenne de quartier et dynamique participative

BUDGET (Euros)
312.195
DESCRIPTION DU PROJET

Une antenne de quartier est implantée dans le périmètre et un(e) chargé(e) de mission est engagé(e) pour l'animer et y développer des projets de participation citoyenne.

OBJECTIFS

- a) Antenne de quartier : favoriser la communication et la coordination des actions entre les porteurs de projets du cQD, les acteurs locaux et les habitants du quartier.
 - Informer la population du contenu du contrat de Quartier Durable (cQD) et de son état d'avancement ;
 - Favoriser la visibilité et la disponibilité des porteurs de projets ;
 - Donner une image positive et pérenne des contrats de Quartier (Durables) ;
 - Renforcer l'impact du cQD en favorisant la coordination des actions ciblant le périmètre ;
 - Sensibiliser à l'environnement par l'exemple (parking vélo, poubelles sélectives, etc.).
- b) Budget participatif : instaurer une dynamique de participation et gérer un budget participatif.
 - Proposer un outil de participation concret aux habitants du périmètre ;
 - Mobiliser habitants et acteurs locaux autour d'intérêts collectifs ;
 - Favoriser l'émergence d'une vision commune et de solutions innovantes grâce à la mixité des points de vue ;
 - Renforcer les capacités générales en développement et gestion de projet/ budget des habitants ;
 - Renforcer les tissus des ressources du quartier et les initiatives citoyennes ;
 - Permettre l'expérience de la démocratie participative où le citoyen oriente les dépenses publiques.
- c) Fête de quartier : valoriser et renforcer un événement phare du quartier.
 - Valoriser une initiative préexistante issue des réseaux du quartier en la soutenant financièrement ;
 - Soutenir la cohésion sociale en favorisant la rencontre dans une ambiance conviviale ;
 - Valoriser le savoir-faire des habitants par leur contribution directe à la fête ;
 - Contribuer à la construction d'une image positive pour la place Lemmens ;
 - Renforcer la visibilité du cQD et des porteurs de projets.

RECOMMANDATIONS

- Valoriser les forces et initiatives locales lors d'élaboration du projet de gestion et d'animation de l'antenne
- Profil pour le poste de chargé de mission participation : niveau B bilingue, expérience dans le secteur social souhaitée, une connaissance du milieu associatif est un atout.

LOCALISATION

Plaine de Liverpool

PUBLIC CIBLE

Les habitants et les usagers du quartier.
Acteurs publics et privés présents dans le périmètre.

PORTEURS ET PARTENAIRES

Porteur : Commune d'Anderlecht – Rénovation urbaine
Partenaires : Ensemble des associations et des services communaux actifs dans le quartier.

I 4. Chef de projet

BUDGET (Euros)

250.000

DESCRIPTION

Mission générale :

Le Chef de projet est le «chef d'orchestre» de tout le processus du contrat de quartier. Il est l'interlocuteur et l'interface entre la Commune, la Région, Beliris, les organismes d'intérêt public concernés, les associations, les investisseurs privés et la population.

Tâches principales :

- Apporter un soutien au bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du programme ;
- Établir un calendrier pour chaque opération du programme et en assurer le suivi ;
- Établir des tableaux de bord du suivi administratif et financier pour chaque projet ;
- Mettre en place les moyens spécifiques d'information relatifs aux divers projets notamment lors des enquêtes publiques ;
- Veiller au maintien de la cohérence entre les différents types d'opérations du programme et favoriser les synergies avec d'autres projets planifiés dans et à proximité du périmètre du Contrat de quartier durable ;
- Préparer les dossiers à soumettre au Collège des Bourgmestre et Echevins, au Conseil communal et au Gouvernement régional ;
- Préparer, animer et assurer le suivi et le secrétariat des assemblées générales et des commissions de quartier ;
- Assurer l'information et la participation des habitants ;
- Être en contact permanent avec les services communaux chargés des diverses procédures administratives devant permettre la réalisation des projets prévus dans le programme quadriennal.

Profil :

- Avoir un diplôme d'enseignement supérieur de niveau universitaire en lien avec la rénovation urbaine ;
- Disposer de capacités d'anticipation, d'organisation et de coordination de projets ;
- Disposer de capacités en gestion de ressources humaines ;
- Être rigoureux, pragmatique et inventif ;
- Avoir l'esprit d'initiative et pouvoir travailler de manière autonome ;
- Savoir communiquer, avoir une connaissance des techniques de réunion, d'animation et une facilité de contact et de prise de parole en public ;
- Avoir une ouverture d'esprit aux problématiques sociales et environnementales ;
- Avoir une bonne connaissance (ou volonté de l'acquérir) du contexte urbanistique et institutionnel bruxellois, des réglementations urbanistiques et des réglementations administratives. Une connaissance de la législation des marchés publics est un plus ;
- Avoir une bonne connaissance des deux langues nationales.

I**5. Architecte****BUDGET (Euros)****135.000****DESCRIPTION**

Mission générale :

L'architecte est chargé de la bonne réalisation des projets d'aménagement du contrat de quartier.

Tâches principales :

- Rédiger des avis de marché et des cahiers spéciaux des charges pour les missions d'auteur de projet, d'étude, de géomètre, d'ingénieurs, de conseiller P.E.B, d'assainissement des sols... ;
- Organiser des appels d'offre et analyser les propositions reçues ;
- Rédiger des rapports au Collège et au Conseil communal en vue de l'approbation de ces documents ;
- Coordonner avec les différents services communaux et régionaux pour la mise en œuvre des projets ;
- Suivre la bonne exécution des projets (du lancement du marché au dossier d'exécution) ;
- Évaluer et assurer le suivi budgétaire de ces projets ainsi que les tâches administratives qui s'y rapportent (invitations, procès-verbaux de réunions, paiement, délibérations au Collège et Conseil...).

Profil :

- Architecte ou ingénieur architecte ;
- Expérience pratique de 3 ans minimum ;
- Bonne connaissance de la législation portant sur les marchés publics, capacité à mener ce type de procédure ;
- Bonne connaissance (ou volonté de l'acquérir) du contexte institutionnel, sociologique et urbanistique bruxellois ;
- Bonne connaissance du fonctionnement des procédures communales (ou volonté de l'acquérir) ;
- Expérience dans la réalisation d'équipements collectifs ;
- Autonomie dans le travail, volonté d'apprendre et capacité à rechercher des informations ;
- Capacité à travailler en équipe et à coordonner différents intervenants au sein d'un projet ;
- Avoir une bonne connaissance des deux langues nationales.